

INDEX ANALYTIQUE

(Les chiffres renvoient aux numéros de paragraphe.)

– A –

- Acceptation bancaire**, 793
- Accession (ouvrages, ajouts, transformations)**, 178, 183, 273, 424-439
- Droit de propriété, 242
- Hypothèque, 275, 422
- Étendue, 242, 652
 - Matière première, 438, 439
- Immobilière, 422, 424, 425, 430-433
- Artificielle, 425
 - Meuble devenu immeuble, 678
 - Naturelle, 425
 - Union à un immeuble, 430-433
- Indivisaire, 433
- Locataire, 432
- Mobilière, 422, 424, 425, 434-439, 2150-2153
- Bien ajouté, 435, 436, 2150
 - Grevé d'une autre hypothèque, 436
 - Meuble nouveau, 437-439, 2151
 - Valeur de l'ajout, 2151, 2152
- Moteur d'avion, 1022, 1024, 1025
- Ouvrage édifié par l'emphytéote, 652
- Produits, fruits et revenus, 424-429
- Propriété intellectuelle, 1307-1310, 1331
- Superficiaire, 431, 655
- Vente à tempérament, 2150-2153
- Accessoires de la créance grevée**, 1162-1179
- Accord de maîtrise**
- Voir Maîtrise*
- Achalandage**
- Hypothèque, 1345-1351
- Marque de commerce, 1365
- Voir aussi Clientèle*
- Acquéreur protégé**
- Titre intermédié et valeur mobilière, 865, 869, 1661
- Acquêts**, 1293
- Acte constitutif**
- Description de l'immeuble grevé, 641-647, 718, 721
- Droit de préférence
- Somme maximale, 610, 620, 640
- Fiducie-sûreté, 2018-2037
- Gage, 610, 782, 789

- Garantie internationale d'un bien
aéronautique, 1004, 1006
- Hypothèque immobilière, 636-640
- Hypothèque octroyée à un fondé de
pouvoir, 564, 572-575
- Hypothèque ouverte, 1402, 1406
- Hypothèque sans dépossession, 716,
717, 727
- Hypothèque sur créances, 1116,
1124
- Hypothèque sur loyers, 1250
- Hypothèque sur propriété intellec-
tuelle, 1328
- Modification subséquente, 639, 640
- Obligation principale
– Mention ou description, 607-609
- Taux d'intérêt, 613, 617
- Vente à tempérament, 2134-2143
- Acte notarié**
- Hypothèque immobilière, 636-640
- Normes, 636, 638
– Manquement, 637
- Actif financier**
- Définition, 823, 827
- Droit de propriété sur le bien
sous-jacent, 829
- Gage sur, 774, 793
- Voir aussi* **Gage sur valeurs
mobilières et autres actifs
financiers**
- Action en inopposabilité**, 69,
1624
- Contrat à titre gratuit, 496
- Droits du créancier hypothécaire,
1588
- Action en rétractation de
jugement**, 1642
- Action hypothécaire**
- Voir* **Recours hypothécaire**
- Action oblique**, 69, 667, 1333, 1624
- Action personnelle**, 15, 183, 262,
473, 627, 1579
- Action concomitante ou subséquente
à un recours hypothécaire,
1603-1605
- Action personnelle hypothécaire,
1606
- Demande reconventionnelle, 1604
- Droits du créancier hypothécaire,
1589, 1602-1607
- Suspension, 1604
- Actions**, 382, 471, 815, 823, 1051,
1076
- Voir aussi* **Hypothèque sur
actions, Valeur mobilière**
- Administrateur du bien d'autrui**
- Capacité d'hypothéquer, 506, 509
- Copropriété indivise, 674
- Créance pécuniaire, 941
- Créancier ayant obtenu délaisse-
ment, 1812-1817, 1902, 1931,
1932
– Conservation du bien, 1817
- Droit de rétention, 200
- Fiducie-sûreté, 2094, 2095
- Fondé de pouvoir, 582-584
- Hypothèque légale du domaine de la
construction, 1508
- Hypothèque légale judiciaire, 1548
- Hypothèque sur créances, 1137
- Hypothèque sur loyers
– Gestion de l'immeuble, 1262
- Prise de possession à des fins d'ad-
ministration, 1823, 1828-1832

- Saisie, 70
- Vente sous contrôle de justice
- Relation avec la personne chargée de la vente, 1931, 1932
- Aéronef**
- Voir Avion*
- Affacturage**
- Concept, 760, 1110
- Conflit avec une hypothèque, 760
- Aliénation du bien hypothéqué**
- Aliénation postérieure à l'inscription d'un préavis d'exercice, 745, 1724
- Effet sur l'hypothèque immobilière
- Absence d'extinction, 265
 - Novation, 274
- Effet sur l'hypothèque mobilière
- Aliénation
 - Portée du terme, 748-755
 - Avis de conservation, 763
 - Bail et licence, 753
 - Cours des activités de l'entreprise, 742-747, 751, 753, 754, 756-762, 769
 - Droit de suite, 742
- Effet sur la dette hypothécaire
- Absence d'extinction, 274
 - Dette hypothécaire assumée, 271
- Report de l'hypothèque, 466, 468
- Vente à charge d'hypothèque, 273
- Antichrèse**, 1244, 1257
- Arbitrage**
- Recours hypothécaire, 1670-1672
- Architecte**
- Hypothèque légale du domaine de la construction, 1469, 1470
- Architecte-paysagiste**, 1470
- Argent**, 911-914
- Voir aussi Compte de dépôt, Somme d'argent*
- Ascendant**
- Bénéficiaire d'une police d'assurance ou de rentes, 22, 23, 1209
- Insaisissabilité des droits, 1212, 1215
- Associé**
- Bien personnel, 47, 49, 51
- Capacité d'hypothéquer, 506, 518, 521
- Créancier personnel, 47-51, 97
- Dette de la société, 47, 48
- Hypothèque légale du domaine de la construction, 1508
- Hypothèque sur part dans une société de personnes, 1083-1092
- Patrimoine distinct, 47, 48, 1086
- Assurance de biens**
- Attribution de l'indemnité au créancier hypothécaire, 482, 1238
- Clause hypothécaire, 483
- Hypothèque distincte sur l'indemnité, 1242
- Loyer, 685
- Prête-nom du créancier, 545
- Prise en paiement du bien, sinistre antérieur, 1239
- Vendeur à tempérament, 2244

- Assurance-vie**
Voir Hypothèque sur police d'assurance-vie
- Attachment**, 335
- Automobile**
Voir Véhicule routier
- Autorité canadienne pour les enregistrements Internet (ACEI)**, 1387
- Avances futures**, 297
- Avion**, 692, 990-1028
 Absence de fiche descriptive, 719
 Conflit de lois, 992, 1016-1018
 – Validité et publicité de la sûreté, 1017
 Convention de Genève, 993, 994
 – Objectif, 995
 – Vente en justice, 994
 Convention du Cap, 995-1014, 1026
 – Acte constitutif, 1004, 1006
 – Avis de garantie nationale, 1009
 – Bien visé, 1000-1002
 – Cession de créance, 1002
 – Champ d'application, 997-1003
 – Constituant, 1005
 – Créance garantie par une garantie internationale, 1003, 1011
 – Description des biens, 1007
 – Garantie internationale, 996-1002, 1011, 1026
 – Objectif, 995, 996
 – Obligation garantie, 1006
 – Publicité, registre, rang, 996, 1008-1010
 – Radiation d'immatriculation, 1012
 – Rattachement, 1003
 – Recours, 996, 1012-1014
- Droit de rétention
 – Réparateur, 204
 – Service de navigation aérienne, 221
- Financement, 991
- Hypothèque autre que celles soumises à la Convention du Cap, 1015-1026
 – Caractéristiques, 1019
 – Rattachement, 1016-1018
- Indivision, 1093
- Moteur, 1020-1026
 – Accession, 1022, 1024, 1025
 – Acquisition, 1024, 1025
 – Détachement de la cellule, 1020
 – Emprunt ou prêt de moteur, 1021-1023
- Pièce, 1017, 1027
- Sûreté sur contrats accessoires, 1028
- Avis**
 Abandon du recours de prise en paiement, 1752, 1755, 1756
 Acquisition de la propriété d'une fraction, 663
 Aliénation du bien grevé, 466, 468, 745
 Au locataire, 1253, 1261
 Constituant
 – Changement de nom, 353
 D'exécution, 1628, 1629
 D'exercice
 – Hypothèque légale, 1430, 1465
- De clôture
 – Hypothèque ouverte, 1408, 1409, 1417, 1690

- De garantie nationale, 1009
 De perception des loyers, 1261
 De remplacement
 – Fondé de pouvoir, 581
 De renouvellement de l'inscription, 1967
 De retrait
 – Perception des créances, 1140, 1148
 • Révocation judiciaire, 1146
 De revendication, 867
 De saisie
 – Hypothèque ouverte, 1402
 De vente, 1630, 1634, 1635
 Déplacement du bien, 350
 Droit de suite, 745
 Hypothèque légale judiciaire, 1546
 Officier de publicité des droits, 244, 254, 1634, 1635
 Vente aux enchères, 1896
 Vente forcée, 254
 Vente sous contrôle de justice, 254, 1936
Voir aussi **Avis cadastral d'inscription, Avis d'adresse, Avis de conservation d'hypothèque, Recours hypothécaire – préavis**
- Avis cadastral d'inscription**, 641
 Correction d'une désignation incorrecte, 642, 643
- Avis d'adresse**
 Créancier hypothécaire, prioritaire, 262
 Indivisaire, 667, 671
 Vente à tempérament, 2201
- Avis de conservation d'hypothèque**
 Absence du nom de l'acquéreur, 763
 Aliénations successives, 764
 Bien meuble, 745
 Contenu, 763
 Copie, 766
 Forme, 763
 Inscription, 269, 726, 745, 746, 750, 751, 754, 755, 763-765, 768, 979, 1459, 1465, 1501, 1504, 1524
 Transfert successif, 764
 Véhicule routier, 726
- Avocat**
 Dossier, 210, 212
 Droit de rétention, 209-212
 – Objet, 210, 212
 – Priorité, 209
 – Processus judiciaire en marche, 211
 Honoraires judiciaires et déboursés, 211, 623
- B –
- Bail**, 7, 86, 129, 1383
 Bail minier, 675
 Bien aéronautique, 999, 1006, 1012, 1013
 Conditions préjudiciables, 1591, 1599
 Droit de suite, 753
 Droits du locateur, 1176
 Extension de la sûreté au bail reconduit, 602
 Hypothèque, 1277-1280
 – Droits du locataire, 1281
 – Droits du locateur, 1277-1280
 Hypothèque sur loyers, 1254-1258

- Immobilier à durée indéterminée ou fixe, 1677-1682
- Mobilier, 1274-1276, 2252-2259
- Durée indéterminée ou fixe, 1677, 1683
 - Financement, 2252, 2259
- Ouvrage érigé par le locataire, 432
- Survie au recours hypothécaire, 1675-1684
- Vente à tempérament, 2224
- Voir aussi* **Crédit-bail, Hypothèque sur loyers, Locataire, Locateur, Loyer**
- Banque**, 5, 943
- Compensation légale, 82
- Connaissance, 972
- Garantie sous l'article 427, 189
- Lettre de crédit, 1285
- Report de l'hypothèque
- Somme d'argent, 459, 460
- Voir aussi* **Gage sur créances pécuniaires**
- Banque du Canada**, 911
- Bateau**
- Voir* **Navire**
- Bâtiment immatriculé**
- Voir* **Navire**
- Bien aéronautique**
- Voir* **Avion**
- Bien affecté à l'utilité publique**, 1440-1444
- Notion, 1441-1444
- Bien corporel**, 172, 325
- Déplacement, 350
- Gage, 8, 309, 773, 787, 792
- Publicité de la sûreté, 989
- Somme d'argent, 910
- Titre au porteur, 328
- Utilisé dans plus d'un État, 327, 335-339, 1016
- Vente à tempérament, 2149
- Bien en fiducie**
- Voir* **Fiducie**
- Bien en stock**, 240, 335, 336, 383, 418, 691, 1041-1050
- Définition, 1043
- Financement, 1041, 1042, 1045-1050
- Hypothèque, 1044, 1308
- Marge de crédit, 414
- Produits fabriqués, 1044
- Vente à consignation, 1047-1050
- Vente à tempérament, 1046, 2149
- Bien hypothéqué**
- Aliénation, 270-274
- Capacité d'aliéner, 487, 494, 506
- Changement de nature, 179, 707, 712, 713, 1956, 2154
- Culturel classé, 385
- D'autrui, 365, 407-412, 436, 582, 871
- De l'État
- Insaisissabilité, 28, 1440
- De remplacement, 446, 454, 463, 467
- Des personnes morales de droit public, 1443, 1444
- Insaisissabilité, 29, 1440, 1443, 1444
- Détérioration, 148
- En transit, 732
- Entreposé, 972
- Fongible, 779
- Futur, 261, 365, 407-412, 414, 446, 472, 719, 738

- Hors commerce, 1440
 Indivis, 420
 Intellectuel, 1293
 Non susceptible d'appropriation, 384
 Perdu ou oublié, 200, 203
 Précieux, 527, 715
 Situé à l'extérieur du Québec, 421
 Titre imparfait ou conditionnel, 413
 Transport, 971, 972
Voir aussi **Bien en stock, Droit de rétention, Saisie, Universalité de biens, Vente**
- Bien inaccessibles**, 389-405
 Hypothèque, 7, 390, 391, 395, 1180
 Inaccessibilité d'origine contractuelle, 22, 37, 403-405
 Inaccessibilité d'origine législative, 38-41, 392-399
 Interprétation, 393
 Licence, 1370-1372
 Obligation d'épargne, 401
 Permis, licence, quota, 396-399
 Prohibition d'aliéner, 392
 Régime enregistré d'épargne-retraite, 400
- Bien incorporel**, 172, 331-334
 Créance pécuniaire, 925
 Gage, 88, 309, 331, 772-776, 788
 Hypothèque, 87, 261, 381, 692
 – Publication, 327-334
 Hypothèque sans dépossession, 87, 527, 715
 Hypothèque sur l'universalité, 417
 Information confidentielle, 1340, 1343
 Propriété intellectuelle, 1292, 1340
 Report de l'hypothèque, 442
 Secret de commerce, 1340, 1343
- Titre intermédié, 827
 Vente à tempérament, 2149
- Bien insaisissable**
Voir **Insaisissabilité**
- Bien meuble**
 Accession, 422, 424, 425, 434-439, 678
 Aliénation hors du cours des activités de l'entreprise, 310
 Changement d'état, 178, 187
 Clause résolutoire, 1649
 Connaissance, 536, 732
 Créance, 301
 Définition, 172, 240
 Détenu en indivision, 1093
 Devenu immeuble, 179-183, 430, 2154
 – Changement de nature, 179, 707, 712, 1956
 – Conflit, 678, 680, 683
 – Indivisibilité, 678
 – Par adhérence, 679
 – Par attache, 183, 680-684, 706-711
 – Par incorporation, 711, 712
 – Par nature, 678, 679, 734
 Donation, 2022
 Droit de rétention, 190-222
 Droit de suite, 268, 269
 Exportation, 326
 Extérieur du Québec, 1099
 – Créance du vendeur impayé, 167-189
 Hypothèque, 258, 277, 309, 381, 419, 678
 Hypothèque mobilière sans dépossession, 705
 Meuble par anticipation, 713, 714

Priorité, 137, 168, 172-184
Publicité de la sûreté, 309, 321-348
Recours hypothécaire, 1638
Report de l'hypothèque, 450, 451
Saisie-exécution, 1629
Situation actuelle, 325
Titre négociable, 732
Transformation en un nouveau
meuble, 275, 437, 735
Transit, 326
Vente à tempérament, 2149
Voir aussi **Hypothèque mobilière**

Bien personnel

Insaisissables, 20

Billet, 891

Billet de banque, 911

Billet promissoire

Gage, 739, 790, 884-890, 887, 1151
– Émission par le constituant,
890, 896
– Fondé de pouvoir, 889
– Garanti par hypothèque, 888

Obligations, 892

Paiement, 1081, 1178

Voir aussi **Titre au porteur**

Bois, 426

Brevet, 5, 382, 1291, 1294

Bien, 1295

Cession, 1295, 1362

Conflit de lois, 1392

Contrefaçon, 1322, 1328

Enregistrement, 1297

Hypothèque, 1361, 1362

Licence, 1366

Perfectionnement, 1331

Protection, 1300, 1303

– Durée, 1301

– Portée territoriale, 1305

Valeur, 1304

– C –

**Caisse canadienne de dépôt de
valeurs limitée**, 818

Capacité du constituant

Voir **Constituant de l'hypothèque**

Cargaison des navires, 1033, 1039

Caution

Créance conditionnelle, 299

Dettes subordonnée, 94

Fiducie-sûreté, 2053, 2054

Préavis de recours hypothécaire

– Signification, 1716

Cautionnement, 1286

Changement de recours, 1763-1766

Fondé de pouvoir, 578

Gage, 791, 962

Hypothèque, 600

Hypothèque légale

– Substitution de sûreté, 1570

Obligation garantie par l'hypo-
thèque, 592, 596

Cautionnement réel, 495-505

Acte à titre gratuit, 496

Convention de recours restreint, 66

Double qualité, 504

Indivision, 670

Interprétation, 498

Règles, 497-503

- Subrogation, 505
- Cellule d'aéronef**
Voir Avion
- Certificat de dépôt**, 391, 942, 970, 1178, 1569
Voir aussi Valeur mobilière
- Cession de contrat**, 286-292
Imparfaite, 287, 288
Obligation garantie par l'hypothèque, 286-292
Parfaite, 287, 289-291
– Conception dualiste, 290
• Changement de débiteur, 290
• Extinction de l'hypothèque, 290
– Conception unitaire, 291
• Droit de suite, 291
• Survie de l'hypothèque, 291
Tiers, 290, 292
Transmission de l'hypothèque, 286-292
Voir aussi Créance hypothécaire
- Cession de créance**, 7, 403, 539, 1122
Accessoires, 1162
Bien aéronautique, 1002
Cession de l'hypothèque, 282, 357
Common law, 1104-1107
Convention des Nations Unies, 1113
Créance de l'État, 1182-1188
Créance hypothéquée garantie par un cautionnement, 1164
Droit français, 1111
Gage sur créances pécuniaires, 936, 958-963
Garantie par une hypothèque légale, 1469, 1521
- Opposabilité, 1126
Partielle, 81
– Indivisibilité de l'hypothèque, 305
Prête-nom, 542, 543
Publicité, 318
Voir aussi Hypothèque sur créances
- Cession de rang**, 372-378
Créance hypothécaire et créance prioritaire, 376
Créancier intermédiaire, 373
Droit de préférence, 308, 372
Effet, 372
Forme, 640
Implicite, 377
Publication, 378
Renonciation, 374
Subordination, 95, 375, 376
Vente
– Clause résolutoire, 372
- Chambre de compensation**, 793
- Chemin de fer**
Voir Matériel ferroviaire
- Chèque**
Mise en gage, 916
Mode de paiement, 914, 1161
- Circuit intégré**, 1294, 1295, 1297
Licence, 1366
Protection
– Durée, 1301
- Clause**
Compromissoire, 1162
D'arbitrage, 1670

- De perception en fiducie, 1157, 1158
De remboursement anticipé, 631, 634
Hypothécaire, 483, 545, 1242, 1243
Voir aussi **Clause pénale**
- Clause pénale**, 37, 593, 611
Efficacité, 630
Recouvrement, 628
Remboursement par anticipation, 630-634, 1748
– Exercice d'un recours hypothécaire, 630-633
– Remboursement volontaire, 634
- Clause résolutoire**, 124, 126, 1645-1650, 1753, 1754
Voir aussi **Résolution du titre du constituant**
- Clientèle**
Droit d'utilisation, 1349
Engagement envers l'entreprise, 1346
Hypothèque, 1345-1351
Information, 1346
Louage, 1349
Universalité de biens meubles, 1350
Voir aussi **Achalandage**
- Code source ou code objet**
Voir **Logiciel**
- Coffret de sûreté**, 803
- Collocation**
Voir **Vente forcée, Vente sous contrôle de justice**
- Commandité**
Capacité d'hypothéquer, 518
- Hypothèque légale du domaine de la construction, 1508
- Commission scolaire**
Créance, 140, 150, 157, 247-250
- Common law**
Absolute assignment, 1236
Associé
– Patrimoine, 1086
Bail mobilier, 2253, 2254
Cession
– Droit d'auteur, 1360
Chattel mortgage, 1042
Clientèle, 1351
Contrefaçon, 1328
Créance de l'État
– Cession absolue, 1185
Droit de suite, 753
Fiducie, 2047
– Modification au contrat, 2036
Floating charge, 1422
Fondé de pouvoir, 567, 569
Gage commun des créanciers, 106
Gage sur billets promissoires, 1151
Hypothèque sur créances, 1104-1107
Lettre de change, 886
Lettre de crédit, 1287
Modèle des sûretés, 4
Permis
– Incessibilité, 397
Présomption d'hypothèque, 110
Proceeds, 263
Propriété intellectuelle, 1295, 1326
Publicité de la sûreté, 334
Recours hypothécaire, 1954
Secret de commerce, 1340
Sûreté mobilière, 7, 87, 701, 924, 1194, 1318

- Titre intermédié, 829
Titularité de l'hypothèque, 554
Tracing, 263
Trustee, 569
Vendeur impayé d'un bien meuble,
737
Vente à réméré, 2263
Vente à tempérament
– Report des droits, 2232
Vente conditionnelle, 2125
- Compensation**, 7
Conventionnelle, 83
Droit de préférence, 75, 82-88
Droit de rétention, 202
Droits acquis par un tiers, 82, 84, 85
Fondement, 82
Hypothèque sur créances, 1131,
1132
Hypothèque sur loyers, 1268
Institution financière, 82, 86, 87,
919, 1096
Légale, 82
Perception des créances, 1156
Sûreté, 84-88
Utilisation conventionnelle, 86-88
- Compétence des tribunaux**,
1668-1675
- Compte à recevoir**
Voir **Compte-client**
- Compte de dépôt**, 25, 417
Compensation, 82, 86, 87
Compte financier, 943
Créance pécuniaire, 944
Dépôt, 912, 913, 1120
Gage, 808, 897
– Blocage du compte, 918
- Hypothèque sans dépossession,
1094-1098
Solde créditeur, 919
Virement de fonds, 921, 922
- Compte de titres**
Voir **Intermédiaire en valeurs
mobilières**
- Compte en fidéicommiss**, 1568
Virement de fonds, 921, 922
- Compte en garantie collatérale**,
1138
- Compte financier**, 1177
Définition, 943
Solde créditeur, 941, 943
- Compte-client**, 240, 382, 383, 733
Créance pécuniaire, 941
Financement, 1139
Gestion, 1141
Marge de crédit, 414
- Concours entre créanciers**,
1651-1658
Égalité des créanciers, 73, 75-79, 91,
93
- Conflit de lois**
Bien aéronautique, 992, 1016-1018
Bien meuble situé à l'extérieur du
Québec, 1099
Fiducie, 2045-2047
Gage sur créances pécuniaires, 931,
969
Gage sur valeurs mobilières et
autres actifs financiers, 342, 880
Hypothèque sur loyers, 1273
Propriété intellectuelle, 1391, 1392

- Publicité de la sûreté, 321-348, 485
- Bien corporel, 325
 - Bien en transit, 326
 - Changement après publication, 349-355
 - Créance et bien incorporel, 331
 - Créance pécuniaire, 345
 - Meuble utilisé dans plus d'un État, 335
 - Renvoi, 322
 - Valeur mobilière, 342
- Recours hypothécaire, 489, 1954
- Validité de la sûreté, 485-489
- Véhicule routier, 1031
- Vente à tempérament, 2148
- Voir aussi Domicile*
- Confusion**, 1965, 1966
- Conjoint**
- Assurance-vie, 1214
- Bénéficiaire d'une police d'assurance ou de rentes, 22, 23, 1209
- Insaisissabilité des droits, 1212-1214, 1218, 1219
- Capacité d'hypothéquer, 506, 525, 1059, 1293
- Délaissement forcé, 1798
- Membre d'une société de secours mutuels, 21
- Meuble à l'usage du ménage, 44
- Résidence familiale, 388, 1550
- Société d'acquêts, 1293
- Connaissance technique**
- Conditions d'existence des droits, 1338-1340
- Hypothèque, 1337-1344
- Connaissance**, 262, 382, 536, 732, 778
- Cargaison, 1039
- Définition, 971
- Gage, 971, 972
- Consignation**
- Bien en stock, 1047-1050
- Extinction de l'obligation, 280
- Hypothèque légale
- Substitution de sûreté, 1569
- Report de l'hypothèque, 441, 473-479
- Vente, 1047-1050, 2132
- Constituant de l'hypothèque**, 494-538
- Administrateur du bien d'autrui, 506, 509
- Associé, 506, 518, 521
- Assurance-vie, 1217-1220
- Capacité, 389, 487, 494
- Aliénation du bien, 506
- Caution réelle, 495-505
- Changement
- Domicile, 327, 351
 - Nom, 353
- Conjoint, 506, 525, 1059, 1293
- Connaissance, 536
- Copropriétaire en indivision, 521
- Domicile à l'étranger, 524, 538
- Droit de propriété, 381
- Entité exploitant une entreprise, 532, 534
- Fiduciaire, 506, 515-517, 533, 534
- Garantie internationale d'un bien aéronautique, 1005
- Hypothèque en faveur d'un fondé de pouvoir, 570
- Hypothèque mobilière, 692

- Hypothèque ouverte, 537, 1396
Hypothèque sans dépossession,
527-530, 704, 715, 725
Hypothèque sur créances, 1118
Hypothèque universelle, 515,
531-535
Liquidateur d'une succession, 509
Loyer, 1249
Majeur, 506
Mandataire, 506, 509
Mineur, 506, 507
Personne morale, 506, 508, 532, 533,
725
– Création, 523
Personne physique, 506, 532, 535
Prête-nom, 506, 511-514
Société, 506, 522
Société en commandite, 518-520, 534
Société en nom collectif, 518-520
Société par actions, 520
Somme pour laquelle l'hypothèque
est consentie, 610
Syndicat des copropriétaires, 526
Tuteur, 507, 510
Voir aussi **Domicile**
- Construction**
Accession, 431, 652, 656
Immeuble par nature, 980
Terrain d'autrui, 657
Terrain loué, 657
Voir aussi **Hypothèque légale du
domaine de la construction**
- Contingent**
Inaccessibilité, 396-399
Voir aussi **Permis, Quota**
- Contrat d'entreprise**
Droit de rétention, 202
- Contrat de consommation**, 628
Délai préfix, 1731
Hypothèque mobilière accessoire
– Recours, 1579
Prise en paiement, 1856
- Contrat de crédit variable**
Voir **Ouverture de crédit**
- Contre-lettre**
Voir **Prête-nom**
- Contrefaçon**, 391, 1322, 1328,
1333, 1335, 1365, 1374, 1375
- Convention d'entiercement**, 1070
Code source et autres supports
matériels, 1314-1317
- Convention de recours restreint**,
64-67
- Convention du Cap**
Voir **Avion**
- Convention unanime
d'actionnaires**
Hypothèque sur actions, 1071, 1072
Recours hypothécaire, 866
- Coopérative**
Part du sociétaire, 1070
- Coopérative de services
financiers**, 943, 1070
- Copropriété divisée**
Contrat, 2036
Droit de vote, 662
Hypothèque immobilière, 659-663
– Déclaration de copropriété,
659-661

- Sur une fraction, 661
- Hypothèque légale, 660, 1498, 1508, 1516, 1539-1542
- Indivisibilité de l'hypothèque, 307, 659
- Prise en paiement
 - Rétroactivité, 1884
- Quote-part, 381, 661
- Voir aussi* **Syndicat des copropriétaires**
- Copropriété indivise**
- Voir* **Indivision**
- Corporation canadienne de compensation des produits dérivés**, 818
- Cour du Québec**
- Compétence, 1668
- Cour supérieure**
- Compétence, 1668
- Couronne**, 230
- Courtier**
- Voir* **Intermédiaire en valeurs mobilières**
- Créance**
- Accessoires, 1162-1179
- Alimentaire
 - Insaisissabilité, 24
- Bien meuble, 301
- Contre l'État
 - Insaisissabilité, 402
- Perception, 1588
- Règle du rattachement (*situs*), 327
- Subordination, 1162
- Transport, 600
- Voir aussi* **Créance de l'État, Créance fiscale, Créance hypothécaire, Créance pécuniaire, Hypothèque sur créances, Priorité, Titre au porteur, Universalité de créances**
- Créance de l'État**
- Faillite, 156
- Fiducie réputée, 62
- Hypothèque, 1181-1192
 - État fédéral, 1182-1188
 - Québec, 1189-1192
- Loyer, 1270
- Paiement, 1904
- Priorité
 - Indivisibilité, 143
- Voir aussi* **Créance fiscale, État**
- Créance fiscale**
- Créance garantie, 241
- Droit de préférence, 223
- Faillite et insolvabilité, 245, 246
- Hypothèque légale, 225, 1447-1449
- Loi fiscale, 238
- Montant
 - Dénonciation, 242, 243
- Poursuite hypothécaire notifiée au procureur général, 244
- Priorité, 138, 223-246, 253, 979, 981, 1449
 - Objet, 239, 240
 - Publicité, 244
- Protection, 226
- Québec, 232-236
- Créance hypothécaire**
- Accessoires, 283

- Cession, 282, 283, 305
 Cession de contrat, 286-292
 Cession de rang, 376
 Indivisibilité, 550, 551
 Nature mobilière, 301
 Publicité, 290, 556
 Subrogation, 284, 285
 Titrisation, 543
 Transmission, 282-293, 556, 562, 639, 748
 – Inscription au registre, 293
 – Opposabilité, 293
Voir aussi **Cession de contrat, Créancier hypothécaire, Hypothèque**
- Créance pécuniaire**
 Absence de sûreté, 932
 – Solvabilité du débiteur, 932
 Caractéristiques, 941-947
 Cession de rang, 375
 Définition, 941
 Hypothèque universelle, 532, 535
 Publicité du gage sur une créance pécuniaire, 328, 345-348, 352
 Sûreté, 932, 933
Voir aussi **Gage sur créances pécuniaires**
- Créance prioritaire**
Voir **Créancier prioritaire, Priorité**
- Créancier**
 Chirographaire, 13, 79, 242, 612, 620, 627, 1566, 1589, 1657, 2204
 Collocation, 262
 Droits, 69-72
 – Protection du droit à l'exécution, 69
- Droits sur les biens
 – Composant l'actif du débiteur, 12
 – Tiers, 68
 Égalité, 73-130
 Fondé de pouvoir, 571
 Gage commun, 12-130
 – Concepts de base, 12
 – Étendue, 15-68
 Ordinaire, 13, 74, 75, 372
 – Droit de réalisation, 154
 – Droits, 1576
 – Saisie, 78
 Solidarité, 561
 Titulaire de l'hypothèque, 539-590
Voir aussi **Égalité des créanciers, Gage commun des créanciers**
- Créancier garanti**, 13, 61, 62, 139
- Créancier hypothécaire**, 12, 13, 149, 266
 Accession aux fruits et revenus, 427
 Administration du bien, 278
 Cession de rang, 95, 372
 Changement de nom, 353
 Collocation préférentielle, 443, 444
 Compensation, 84
 Conjoint, 549
 Copropriété divise, 659, 661
 Créance fiscale, 242, 243
 Droit de préférence, 75, 78, 102-105, 262
 Droit de rétention, 217
 Droits afférents aux créances hypothéquées, 1174-1179, 1577
 Droits autres que le recours hypothécaire, 1587-1636
 Emphytéote, 651, 653

Fiducie-sûreté, 1998
Fusion de personnes morales, 411
Indivisaire, 667
Indivisibilité de la créance, 551
Opposition à la saisie ou à la vente des biens, 77, 78, 1610-1615
Paiement, 78, 79, 262
Pluralité, 539, 546-562
– Représentant, 556
Rang, 311
Saisie, 78, 707
Séparation créance/hypothèque, 300
Solidarité, 552
Tréfoncier, 431
Vente suite à une saisie exécution, 72
Voir aussi **Créance hypothécaire, Hypothèque, Recours hypothécaire**
Créancier inactif, 79
Créancier prioritaire
Cession de rang, 376
Droit de réalisation, 154
Faillite du débiteur, 151-157
Indemnité d'assurance, 158
Paiement, 145, 146
Préséance, 75, 79, 102-105, 216
Prise en paiement, 1870-1872
Rang, 141
Recours, 149, 154
Saisie, 707
Vente sous contrôle de justice, 252-255
Voir aussi **Priorité**
Crédirentier
Voir **Rente**

Crédit d'impôt, 1123
Crédit d'opération, 603
Crédit documentaire
Voir **Lettre de crédit**
Crédit rotatif, 603
Voir aussi **Ouverture de crédit**
Crédit variable
Voir **Ouverture de crédit**
Crédit-bail, 8, 119, 128, 2154, 2245-2259
Bail mobilier, 2252-2259
Bien aéronautique, 999, 1006
Caractéristiques, 2247-2249
Contrat, 2245
Crédit-bailleur, 2247
Crédit-preneur, 2247
Définition, 2245
Droit de rétention du réparateur, 204
Équipement ou outillage, 985, 986
Inscription, 2248
Mode de financement, 2246
Nature juridique, 2247-2251
Sûreté, 2250, 2251
Vente à tempérament, 2184

– D –

Dation en paiement, 305, 632, 1464, 1522, 1523, 1820, 1841, 1888
Débentures
Gage, 891-909
Garantie, 604-606
Hypothèque, 1282, 1283
Voir aussi **Obligations**

-
- Déclaration de copropriété**, 659-661
- Déclaration de résidence familiale**, 388, 525
- Décorateur**, 1470
- Délaissement**, 278, 386, 1776-1821
- Accession aux fruits et revenus, 427
- Action personnelle, 1603-1605
- Administration du bien d'autrui, 1812-1817, 1902
- Anticipé, 1768-1775
- Après défaut, 275
- Bien à charge de la priorité, 273
- Bien d'une entreprise, 278
- Changement de recours, 1708
- Choix du débiteur, 1579
- Concept, 1776-1784
- Conflit entre créanciers hypothécaires, 1642
- Conséquences, 1812-1821
- Créance du vendeur impayé d'un bien meuble, 186, 187, 189, 413
- Date de prise d'effet, 1809
- Défaut de délaisser, 1810, 1811
- Délai, 1806
- Délai préfix, 1729-1775
- Délai statutaire, 1733, 1734
 - Délaissement volontaire, 1788
 - Droit de remédier, 1737-1751
 - Exercice anticipé du recours, 1768-1775
 - Jugement, 1735
 - Période, 1731, 1732
 - Prise en paiement, 1752-1767, 1852, 1853, 1864
 - Recours en attente, 1736
- Droit de rétention, 217
- Droit de vote
- Actions, 1061
- Exception résultant d'une créance prioritaire ou hypothécaire antérieure, 1820
- Exercice du recours hypothécaire, 1818
- Fondé de pouvoir, 583
- Forcé, 1583, 1693, 1796-1809
- Demande, 1583, 1797-1799
 - Préavis de recours hypothécaire, 1583
 - Signification, 1798, 1799
 - État certifié du registre, 1799
 - Intervention, 1800, 1802, 1805
 - Opposition, 1800-1805
 - Substitution de sûreté, 1804
 - Sûreté fournie par le créancier, 1807, 1808
 - Suspension, 1801
- Frais judiciaires, 623, 624
- Frais pour la conservation du bien, 629
- Gage, 1794
- Gage sur valeurs mobilières et autres actifs financiers, 864
- Hypothèque légale, 1516, 1560
- Hypothèque sur l'équipement ou l'outillage, 978
- Hypothèque sur propriété intellectuelle, 1306, 1311-1313, 1334-1336, 1365
- Jugement, 1811
- Nécessité d'un écrit, 1786, 1787
- Absence d'un écrit, 1787
- Perception des créances, 1159, 1160
- Préavis de recours hypothécaire, 1711
- Prescription
- Interruption, 1583

Prise en paiement, 1752-1767, 1780,
1791-1793, 1820, 1852, 1853,
1864

Renaissance de droits réelles, 1819

Report de l'hypothèque sur une
somme d'argent, 456

Saisie avant jugement, 1621-1623

Titre intermédié et valeur mobilière,
832, 1795

Vente à tempérament, 2208

Volontaire, 1583, 1585, 1695, 1780,
1781, 1785-1795, 1880, 2208

Voir aussi **Prise de possession**

Délégation de paiement

Vente d'un immeuble hypothéqué,
271

Demande en reconnaissance d'hypothèque

Hypothèque légale du domaine de
la construction, 1514

Interruption de prescription, 1600

Dépenses dans l'intérêt commun

Définition, 162, 164

Faillite, 166

Hypothèque additionnelle, 165

Interprétation, 165

Priorité, 161-166, 239

Dépositaire

Consignation, 1047

Droit de rétention, 200, 215

Dépôt

Droit de rétention, 200, 215

Fidéicommiss, 791

Gage, 791

Descendant

Bénéficiaire d'une police d'assurance
ou de rentes, 22, 23, 1209

– Insaisissabilité des droits, 1212,
1215, 1218

Dessin industriel, 1294

Protection, 1303

– Durée, 1301

Détérioration du bien, 1591-1599

Dette subordonnée ou en sous-ordre

Bénéfice, 96

Cession de rang, 95, 375, 376

Convention, 89, 90, 93-95

Créanciers sociaux, 97

Créanciers successoraux, 98

Droits du créancier, 75, 89-98

Quasi-équité, 92

Tiers, 93, 94, 96

Devises étrangères

Gage sur créance pécuniaire, 945

Hypothèque, 619

Dividendes sur valeurs mobilières

Gage, 427, 863, 877

Hypothèque, 1051, 1054, 1065

Division de patrimoine

Gage commun des créanciers, 45-62

Domicile

Constituant, 327, 330, 421, 485, 487

– Changement, 360, 485

– Étranger, 524, 538

Déplacement, 327, 351

Fiducie, 330

- Personne morale ou physique
 – Extérieur du Québec, 590
 Propriété intellectuelle, 1391
 Publicité de la sûreté, 327, 336, 358, 989
 – Créance pécuniaire, 345-348
 – Titre intermédié, 344
 – Valeur mobilière non représentée par certificat, 342
 Recours hypothécaire
 – Tribunal compétent, 1669
 Société de personnes, 330, 524
 Société en commandite, 330
 Véhicule routier, 1031
- Dommages-intérêts**
- Clause pénale, 630
 Contrefaçon, 1328
 Créance pécuniaire, 941
 Détérioration du bien ou diminution de valeur, 1591-1593
 Dette subordonnée, 94
 Droit d'auteur, 1353
 Hypothèque garantissant une obligation de faire, 593
 Information confidentielle, 1343
 Moraux, 1328
 Punitifs, 1122, 1328
 Recours, 37, 1272, 1279, 1588, 1591-1593
 Secret commercial, 1343, 1369
 Sûreté négative, 100
 Utilisation indue de l'hypothèque légale, 1467, 1537
 Vente à tempérament, 2227, 2228
- Donation**
- Fiducie, 2018, 2020, 2022, 2023, 2076
- Inaliénabilité/insaisissabilité des biens, 31, 33, 404
 – Caractère temporaire, 34
 – Intérêt sérieux et légitime, 34
 – Publicité de la clause, 35
 – Renonciation, 44
 Transmission
 – Bien grevé, 754
- Droit américain**
- Brevet, 1392
 Droit d'auteur, 1392
 Droit de suite, 753
 Gage, 772
 Gage commun des créanciers, 106
 Garantie sur des sommes d'argent, 924, 925
 Information confidentielle ou secret commercial, 1340
 Lettre de change, 886
 Marque de commerce, 1392
 Nom de domaine, 1389
 Présomption d'hypothèque, 110, 111
 Publicité de la sûreté, 362
 – Déplacement du bien, 350
 Sûreté mobilière, 7, 700
 Valeur mobilière, 819
- Droit d'auteur, 1294**
- Ajout ou accroissement à une œuvre, 1331
 Cession en garantie, 1295, 1355, 1356
 Conditions d'existence des droits, 1339, 1340
 Conflit de lois, 1392
 Contrefaçon, 391
 Droits moraux, 1332
 Enregistrement, 1297, 1353, 1354

- Hypothèque, 426, 1352-1360
Inscription de l'hypothèque
– OPIC, 1357-1359
– Registre des droits personnels et réels mobiliers, 1354, 1360
Licence, 1366-1368, 1375
Œuvre originale, 1300
Portée, 1352
Propriété, 1352
Protection
– Durée, 1301
Redevances, 1309, 1326, 1327
Saisie, 1312
Voir aussi **Licence**
- Droit d'habitation**, 1591
- Droit d'usage**
Contrat, 2127
Insaisissabilité, 27
Prise en paiement, 1684
Résidence familiale, 388
- Droit de compensation**
Voir **Compensation**
- Droit de la personnalité**, 1122
- Droit de préemption**, 385
- Droit de préférence**
Attaché à la priorité
– Exercice, 252-255
Cession de rang, 308, 372
Clause pénale, 633
Droits du créancier, 1625-1636
Effet, 262
Gage, 813
Hypothèque, 258, 261-264, 308
- Hypothèque légale, 375, 1455, 1462, 1517, 1526
Hypothèque ouverte, 308, 1401-1403
Hypothèque sur créances, 739
Indivision, 669
Obligation garantie par l'hypothèque, 594
Plafond monétaire, 297, 609, 610, 611
Produit de la vente forcée du bien grevé, 262
Publicité de l'hypothèque, 262
Rang, 261, 262, 264
Recours hypothécaire, 1651
Spécialité de l'hypothèque, 600
Subrogation partielle, 80, 81
Vente extrajudiciaire, 1634
Vente par un autre créancier hypothécaire, 1633-1636
Vente sous contrôle de justice, 1627-1632, 1635, 1636
Voir aussi **Sûreté – rang**
- Droit de propriété**, 7, 2127
À titre de garantie, 105-130
– *Code civil du Bas Canada*, 107
– *Code civil du Québec*, 108, 112-116
Accession, 424-439
Actionnaire, 1051
Assiette de l'hypothèque, 381
Bien intellectuel, 1293
Clientèle ou achalandage, 1346, 1347
Conditionnel, 413
Démembrement, 260, 381, 649, 1376
Droit d'auteur, 1352
Hypothèque immobilière, 649
Susceptible d'être frappé de nullité, 413

- Titre apparent, 413
 Titre intermédié, 829
 Transmission
 – Prohibition d'aliéner, 36
Voir aussi Accession
- Droit de propriété intellectuelle**
Voir Hypothèque sur propriété intellectuelle, Propriété intellectuelle
- Droit de remédier**, 1704, 1737-1751, 1879
 Déchéance du terme, 1739-1741
 Frais judiciaires, 1751
 Honoraires extrajudiciaires, 1751
 Paiement par anticipation, 1742
 – Indemnité prévue au contrat, 1744-1749
 Subrogation, 1750
 Temps alloué, 1738
- Droit de réméré**
Voir Vente à réméré
- Droit de rétention**, 7, 10
 Accessoire de la créance, 196
 Attribution générale, 197-199
 Attribution spécifique, 200, 201
 Attribution statutaire, 221
 Avocat, 209-212
 Bénéficiaire
 – Créance, 190-222
 Conditions d'ouverture, 201
 Conflit avec un créancier hypothécaire, 217
 Dépossession du rétenteur, 214, 215, 218
 Détention du bien, 213, 214
 Droit de retenue, 202
 Droit de suite, 148, 193
 Droits du propriétaire, 219, 220
 Éléments, 199
 Existence, 191, 200
 Faillite et insolvabilité, 222
 Gagiste, 208, 811-813
 Moyens du rétenteur, 194
 Nature, 191, 195, 196
 Opposabilité, 148, 215-217
 – Saisie et vente du bien, 216
 Priorité, 148, 221
 Recours du rétenteur, 218
 Recours hypothécaire, 1659
 Remise volontaire du bien, 213, 214
 Réparateur, 203-207, 219
 Revendication, 193, 214, 215, 219
 Subrogation
 – Tiers, 220
 Substitution de garantie, 219
 Vente à tempérament, 206, 2163, 2183
- Droit de suite**, 144
 Acte de vente
 – Inscription, 767, 768
 Aliénation du bien grevé, 270-274, 383, 742-769
 – Après l'inscription d'un préavis, 752
 – Comportement du créancier, 274
 – Contrat de vente silencieux à l'égard de l'hypothèque, 272
 – Cours des activités de l'entreprise, 742-747, 751, 753, 754, 756-762, 769
 – Dette assumée par l'acquéreur, 271, 274
 – Extinctive, 748-754

- Survie de l’obligation personnelle, 274
- Vente à charge d’hypothèque, 273
- Bien meuble, 268, 269
- Droit de rétention, 148, 193, 217
- Hypothèque, 258, 259, 261, 265-274, 291, 308, 444
- Hypothèque légale de l’État, 1459
- Hypothèque ouverte, 308, 1399, 1400
- Hypothèque sans dépossession, 742-769
- Hypothèque sur actions, 1075
- Hypothèque sur créances, 1129
- Immeuble, 267, 451
- Licence, 1384
- Nature, 265, 266
- Priorité, 139, 144-148, 152, 184, 217
- Renonciation, 266
- Somme d’argent, 742
- Taxe foncière, 147
- Véhicule routier, 726, 742, 746
- Voir aussi Avis de conservation d’hypothèque**
- Droit de superficie**, 381, 980
- Droit de vote**, 662, 809, 863, 877, 1054, 1058-1064
- Droit français**
 - Action paulienne, 2027
 - Agent des sûretés, 568, 586
 - Associé
 - Patrimoine, 1086
 - Cautionnement réel, 498
 - Cession de contrat, 292
 - Cession de créance, 1111
- Compte courant
 - Indivisibilité, 296
- Constitution de l’hypothèque, 636
- Contrainte par corps, 12
- Crédit-bail, 8
- Dépossession, 698
- Droit de propriété à titre de sûreté, 698
- Droit de rétention, 191, 195
- Fiducie, 698, 1975, 1982
- Fiducie-sûreté, 8
- Gage, 8, 696, 698, 772, 780, 918, 1060
- Hypothèque, 8, 696
- Modèle des sûretés, 2, 3
- Nantissement, 698, 1111, 1112, 1326
- Obligation garantie par l’hypothèque
 - Paiement partiel, 596
- Pacte commissoire, 1842
- Privilège, 8, 698
- Propriété intellectuelle, 1293, 1326, 1333
- Spécialité de l’hypothèque, 600
- Sûreté immobilière, 8
- Sûreté mobilière, 8, 694-698
- Sûreté négative, 99, 101
- Vente à réméré, 2262
- Vente avec réserve de propriété, 698, 2124
- Virement de fonds, 921
- Droit réel**
 - Affectation du patrimoine, 16
 - Exploitation des ressources naturelles, 677
 - Hypothèque, 258-261
 - Obligation réelle, 15
 - Prescription, 280

Priorité pour taxes foncières, 147
 Subrogation réelle, 263
 Sûreté réelle, 7

Droit romain

Sûreté, 694, 695

Droits d'exploitation des ressources naturelles, 677

Droit réelle de jouissance inomé,
 677

Droits immobiliers par nature, 677

Hypothèque immobilière, 677

Objet, 677

Vente de biens meubles par anticipation, 677

Droits de mutation

Priorité, 138

Droits miniers

Désignation des droits miniers, 676

Droits immobiliers, 320, 675, 676

Droits mobiliers, 320

Hypothèque conventionnelle, 675

Hypothèque légale, 675

Incessibilité, 675

Inscription

– Registre des droits personnels et réels mobiliers, 675

– Registre foncier, 675

– Registre public des droits miniers, réels et immobiliers, 675

Opposabilité, 675

Prise de possession, 675

Produits miniers, 426

Publicité, 675

Droits moraux

Droit d'auteur, 1332

– E –

École

Bâtiment – hypothèque légale, 1444

Effet de commerce, 1183

Non négociable

– Cession, 406

– Hypothèque, 406

Égalité des créanciers, 73-130

Appel général des créanciers, 76

Concours, 73, 75-79, 91, 93

Dette subordonnée ou en sous-ordre,
 75, 89-98

Droit de préférence

– Compensation, 75, 82-88

– Subrogation partielle, 80, 81

Droit de propriété, 105-130

Exceptions, 75

Hypothèque, 102-105

Liquidation collective des biens, 76

– Distribution du produit, 76

Priorité, 102-105

Sûreté négative, 99-101

Embarcation de plaisance, 1037, 1038

Émission d'obligations

Voir Obligations

Emphytéose, 381

Dchéance des droits, 653

Droits du créancier, 71

Fiducie-sûreté, 2071

Fin, 653

Hypothèque immobilière, 645, 649,
 651-653

– Emphytéote, 653

- Propriétaire, 652
- Hypothèque légale, 653, 1435, 1439, 1476, 1508, 1533
- Hypothèque sur loyers, 1249, 1265
- Prise en paiement, 1886
- Résiliation, 653
- Saisie des droits de l'emphytéote, 71
- Solde impayé, 652
- Emprunt**
- Obligation garantie par l'hypothèque, 592
- Voir Prêt*
- Emprunteur**
- Voir Prêt*
- Entreposage**, 193, 971
- Entrepreneur**
- Hypothèque légale, 1469-1473, 1557
- Licence, 1471
- Voir aussi Hypothèque légale du domaine de la construction, Sous-traitant*
- Entreprise**
- Aliénation d'un bien meuble, 266, 269, 465
 - Report de l'hypothèque, 448, 463
- Aliénation dans le cours des activités de l'entreprise, 742-747, 751, 753, 754, 756-762, 769, 978, 979
 - Bien destiné à la revente, 758-760
 - Concept, 174, 756
 - Critères d'appréciation, 757
 - Entreprise du constituant, 761
 - Fardeau de preuve, 762
 - Report de l'hypothèque, 441, 464-469
- Aliénation du bien grevé, 704
 - Droit de suite, 744
- Créance, 82
- Fusion ou réorganisation de l'entreprise, 1404, 1405
- Prise de possession des biens à des fins d'administration, 1825
- Vente à tempérament
 - Bien acquis pour le service ou l'exploitation, 175, 2169, 2170
- Vente des biens par le créancier, 1889, 1890
- Épargne Placements Québec**
- Gage sur produits d'épargne, 794
- Époux**
- Voir Conjoint*
- Équipement**, 335, 336, 382, 691, 719
- Accessoire ou pièce ajouté, 978
- Conflit de lois
 - Validité et publicité de la sûreté, 989
- Crédit-bail, 985, 986
- Droit de rétention du réparateur, 204
- Financement, 975, 981-984, 1584, 1585
- Hypothèque mobilière, 974-989
- Immeuble par nature, 679, 980
- Mobile, 692
- Perte, 978
- Priorité, 977
- Propriété intellectuelle, 988, 1307
- Report de l'hypothèque, 447

- Vente
 – Cours des activités de l'entreprise, 978
 – Pièce, 759
Vente à réméré, 987
Vente à tempérament, 981-984
Voir aussi Avion
- Espèces**, 911
- Établissement**
Domicile, 330
- Établissement d'enseignement**, 2024, 2030
- État**, 384
Bien, 28, 1440
Créance fiscale
 – Dénonciation, 234
Définition aux fins de la priorité, 228
Étranger, 228
Fédéral, 230, 231, 234, 235
Hypothèque légale, 1446-1461
Priorité mobilière, 301
Québec, 228-230, 232-236
Voir aussi Créance de l'État, Créance fiscale, Hypothèque légale de l'État, Personne morale de droit public
- États-Unis**
Voir Droit américain
- Exception d'inexécution**, 7
Droit de rétention, 197, 198, 202
Hypothèque sur créances, 1133
Hypothèque sur loyers, 1269
- Exécution d'un jugement**
Voir Jugement
- Exécution forcée**
Voir Vente forcée
- Exportateur**
Voir Lettre de crédit
- Expropriation**, 252, 262, 484
- F –
- Factoring**, 1110
Voir aussi Affacturage
- Faillite et insolvabilité**, 5
Créance fiscale, 245, 246
Dette dont le failli est libéré
 – Extinction de l'hypothèque, 280
Droit de rétention, 202, 222
Fournisseur
 – Protection, 170
Hypothèque légale, 1515, 1566, 1574
Hypothèque légale judiciaire, 1543
Hypothèque ouverte, 1420-1422
Préavis de recours hypothécaire, 1693
Priorité, 151-157, 166, 977
Publication de l'hypothèque, 311
Recours, 1582
Report sur une somme d'argent, 456
Taxe foncière, 147, 247, 1454
Transport de créances, 1109
Vente à tempérament, 2175, 2177, 2211
- Fidéicommissaire**, 563, 569, 585, 1976, 1979, 1981, 1983-1987
- Fiduciaire**, 2062
Capacité d'hypothéquer, 506, 515-517, 533, 534
Déclaration, 517

- Délégation, 2008
- Exploitant une entreprise, 534
- Garantie internationale d'un bien
aéronautique, 1005
- Hypothèque légale du domaine de la
construction, 1476, 1508
- Titulaire d'hypothèque, 589
- Fiducie**
- Absence de personnalité morale, 53,
54
- Classification, 2020, 2021
- Création à l'extérieur du Québec,
589
- Domicile, 330
- Droits du créancier
- Bénéficiaire, 60, 71
 - Constituant, 55, 56
 - Fiduciaire, 57-59
 - Saisie, 71
- Hypothèque sur les droits du béné-
ficiaire, 1080
- Patrimoine, 53-62
- Perception des créances en fiducie
pour le titulaire de l'hypothèque,
1157, 1158
- Pour fins de garantie, 119, 121,
1580, 1971, 1977
- Recours hypothécaire, 1644
- Réputée ou présumée, 61, 62, 1644,
1885, 1904, 1948
- Voir aussi* **Fiduciaire, Fiducie
de placements, Fiducie de
protection d'actifs, Fiducie-
sûreté**
- Fiducie de placements**, 1079
- Fiducie de protection d'actifs**,
1979, 2016
- Fiducie-sûreté**, 7, 8, 10, 11, 84, 87,
108, 109, 121, 130, 693, 950, 1172,
1173, 1565, 1568, 1970-2111, 2277
- Bénéficiaire, 1992, 2063-2068
- Faculté d'élire les bénéficiaires,
2067
- Caractère accessoire, 2040-2044
- Implicite, 2041, 2042
- Caractéristiques, 1973, 1977, 1978,
1979
- Caution, 2053, 2054
- Conflit avec les créanciers hypothé-
caires, 1998
- Conflit des lois, 2045-2047
- Constituant, 2048-2058, 2068
- Contrat constitutif, 2018-2037
- À titre onéreux, 2019-2028
 - Bénéficiaire, 2063, 2064, 2067,
2068
 - Fiducie constituée à d'autres
fins, 2029, 2030
 - Modification, 2031-2037
 - Judiciaire, 2032
 - Mécanisme contractuel, 2035,
2036
 - Parties au contrat, 2033,
2034
- Créancier, 2055
- Actuel ou futur, 2064
 - Pluralité, 2065, 2066
- Débiteur de l'obligation garantie,
2003-2006, 2008, 2009, 2052
- Contrat, 2009
 - Délégation, 2008
- Définition, 1972, 1978
- Délaissement, 1794
- Déplacement du droit de propriété,
1989-2010
- Dommages-intérêts, 2227, 2228

- Droit de préférence, 2065
– Somme maximale, 610
- Effet, 1973
- Évolution, 1974-1976
– Pouvoir des personnes morales, 1980-1988
- Fiduciaire, 2003-2006, 2008, 2009, 2062, 2088, 2089
– Contrat, 2009
- Fiducie réputée ou présumée, 61, 62
- Fin, 2110
- Fruits et revenus, 2007
- Gage commun des créanciers, 1990-1994
- Inscription, 2085, 2086, 2090
- Montant, 2087
- Notion de sûreté, 323
- Obligations garanties, 2038, 2039
- Ordonnance du tribunal, 2057
- Patrimoine fiduciaire, 2039, 2069-2083
– Augmentation, 2058-2061, 2068
– Bien à venir, 2075-2079
– Bien transféré, 1978, 2069-2074
– Démembrement du droit de propriété, 2071-2074
– Transfert d'un droit réel d'hypothèque, 2072-2074
– Universalité de biens, 2080-2082
- Pluralité sur un même bien, 1995-1997
- Publicité, 2084-2090
- Qualification, 2017
- Recours, 1998, 2091-2109
– Administration du bien d'autrui, 2094, 2095
– Choix du recours, 2105-2109
– Défaut, 2094
– Préavis, 2094, 2098-2104
– Prise en paiement, 2096
– Règles relatives à l'exercice des droits hypothécaires, 2093-2109
– Vente des biens, 2095
– Vente sous contrôle de justice, 2097
- Saisie, 1990, 1991
- Sûreté avec dessaisissement, 1999-2010
- Tiers, 2053, 2056
- Transmission de la créance garantie, 2043, 2044
- Vocation multiple, 2011-2016
- Fondé de pouvoir**, 300, 563-588
- Achat des obligations garanties, 587
- Acte constitutif de l'hypothèque, 564, 572-575
– Acte notarié, 574, 716
– Clause externe, 575
- Action en justice, 584
- Administrateur du bien d'autrui, 582-584
- Billet promissoire, 889
- Cautionnement, 578
- Constituant de l'hypothèque, 570
- Créancier, 576, 588
- Créancier bénéficiaire, 575
- Créancier unique, 577
- Démission, 580
- Disparition de l'entité ou de la personne, 580
- Droit français, 586
- Fonctions, 544
- Gage, 579, 798, 799
– Première émission d'obligations, 588
- Hypothèque sans dépossession, 716

- Interprétation, 567-569
Mandat, 571
Mandat de plusieurs créanciers, 544
Nomination, 544, 571, 572
Obligations et devoirs, 582
Obligations garanties, 573
Personne physique ou morale, 585
Pouvoir
– Bien du constituant, 583
– Obligations garanties, 584
– Sûreté, 582
– Titre d'emprunt, 584
Remplacement, 572, 580
– Avis, 581
Représentant des créanciers, 556
Survie des sûretés, 580
Titulaire de l'hypothèque, 539
- Fonds commun de placement,**
1077-1082
Fonds à capital fixe, 1078
Fonds à capital variable, 1079-1081
Gage ou hypothèque, 1082, 1178
- Fonds enregistré de revenu de
retraite,** 527
- Fournisseur**
Gaz et électricité
– Loyer de l'immeuble, 1271
Impayé, 167, 170
Matériaux
– Hypothèque étendue aux biens
fabriqués, 438
– Hypothèque légale du domaine
de la construction, 1469-1472,
1509
– Priorité du vendeur impayé, 179
- Frais,** 610, 621-629
D'entreposage, 164, 193
D'exécution, 79, 163
De conservation du bien, 629, 807,
1588
De garde, 164
– Droit de rétention, 200
De gestion
– Droit de rétention, 200
– Du dossier, 624
Exclusion, 622
Hypothèque légale du domaine de la
construction, 1487
Interprétation, 622
Montant garanti par l'hypothèque,
621-629
Recouvrement de créance, 623, 624
Remboursement, 1763-1766
Somme pour laquelle l'hypothèque
est consentie, 618
Vente à tempérament, 2144
Voir aussi **Clause pénale, Frais
extrajudiciaires, Frais judi-
ciaires**
- Frais extrajudiciaires,** 164,
625-628
Clause pénale, 628
Droit de remédier, 1751
Exclusion, 622, 626, 631
Hypothèque légale du domaine de la
construction, 1487
- Frais judiciaires**
Avocat, 211, 623
Collocation, 163
Définition, 162, 163
Droit de remédier, 1751
Faillite, 166
Frais aux fins de recouvrement, 624

Jugement, 1544, 1546
 Montant garanti par l'hypothèque,
 623, 624
 Priorité, 161-166, 239
 Substitution de procureur, 211

France

Voir Droit français

Franchiseur, 943, 1476

Fraude

Bail préjudiciable, 1599
 Détérioration du bien, 1591
 Hypothèque immobilière, 636
 Hypothèque sur loyers
 – Loyer payé par anticipation,
 1272
 Patrimoine fiduciaire, 515

Fret, 1039

Fréteur

Droit de rétention, 200

Fruits, produits du sol et revenus

260, 275, 313, 382
 Accession, 424-429
 Bien meuble par anticipation, 713,
 714
 – Changement de nature, 713
 – Entité distincte, 713
 Fiducie-sûreté, 2007
 Gage, 815, 1588
 – Valeur mobilière, 863, 877
 Hypothèque sur propriété intellec-
 tuelle, 1334, 1369
 Inaccessibilité, 391
 Inscription de l'hypothèque, 713
 – Registre des droits personnels
 et réels mobiliers, 713

Perception, 1588

Renonciation, 428

Saisie, 713

Vente à tempérament, 2127

Vente de l'immeuble, 714

Voir aussi Dividendes, Intérêts

Fusion

*Voir Entreprise, Personne
 morale*

– G –

Gage

16, 315, 770-972
 Accession aux fruits et revenus, 426
 Actif financier, 793
 Assurance de personnes, 1202-1208
 Assurance du bien, 807
 Bien d'autrui, 786
 Bien inaccessibles, 396
 Bien meuble corporel, 8, 309, 773,
 787, 792
 Bien meuble incorporel, 88, 309, 331,
 772-776, 788
 Bien représenté par un connaisse-
 ment ou récépissé d'entrepôt, 971,
 972
 Certificat de dépôt, 970
Code civil du Bas Canada, 777-781
 – Bien fongible, 779
 – Dépossession fictive, 778
 – Gage sur créances, 780
 – Rang préférentiel, 781
Code civil du Québec, 782-785
 – Dépossession d'un bien corporel,
 783
 – Dépossession fictive, 784
 – Dispositions relatives aux
 hypothèques, 785
 Concept, 1, 16, 87, 113, 693, 770-776

- Condition résolutoire ou suspensive, 786
- Conservation du bien, 807
- Constituant, 786
- Constitution, 491, 495, 789-799
 - Accord des volontés et remise, 789-796
 - Écrit non nécessaire, 797
 - Fondé de pouvoir, 798, 799
- Délaissement, 1794
- Dépossession, 114
- Détention du bien, 771, 773, 784, 800-813
 - Coffret de sûreté, 803
 - Fictivement continue, 806
 - Maîtrise du bien, 772, 774, 784
 - Paisible, continue, publique et non équivoque, 805, 806
 - Pluralité de gagistes, 804
 - Publicité, 801-803
 - Tiers, 802-804
- Droit de préférence
 - Somme maximale, 610
- Droit de rétention, 208, 811-813
- Droit français, 8, 696, 698, 772, 780
- Endossement, 792
- Financement, 563
- Fondé de pouvoir, 579, 798, 799
- Fruits et revenus, 815, 1588
 - Droit, 260, 275, 1588
- Hypothèque, 114, 379
- Hypothèque sans dépossession, 717, 772-774
- Hypothèque sur créances, 1145
- Inscription, 315, 610
- Interdiction de se servir du bien, 808, 809
- Interversion de titre, 795, 796
- Lettre de change, 793
- Loyer, 1250
- Maîtrise du bien, 772, 792
- Objet, 787, 788
- Perte du bien, 807
- Prescription extinctive, 816
- Produit d'épargne, 794
- Publicité, 315, 801-803
- Rang, 311, 731, 739, 740, 814
- Remise du bien, 771, 773, 798, 792
 - Tiers, 791
- Restitution, 280
- Saisie par un tiers
 - Opposition, 1613-1615
- Transformation en hypothèque sans dépossession, 529
- Transmission, 792
- Voir aussi* **Billet promissoire, Gage commun des créanciers, Gage sur créances pécuniaires, Gage sur une somme d'argent, Gage sur valeurs mobilières et autres actifs financiers, Hypothèque sur créances, Obligations, Prêt, Titre au porteur**
- Gage commun des créanciers, 12-130**
- Convention de recours restreint, 64-67
- Division de patrimoine, 45-62
- Droits des créanciers, 69-72, 1589
- Égalité des créanciers, 73-130
- Étendue, 15-68
- Fiducie-sûreté, 1990-1994
- Insaisissabilité des biens, 17-44
- Notion, 16
- Vente à tempérament, 981

- Gage sur créances pécuniaires**, 114, 262, 346, 379, 610, 775, 790, 923-969, 1120
- Action en recouvrement, 940
- Caractéristiques des créances pécuniaires, 941-947
- Cession de créance, 936, 958-962
- Subrogation, 936, 963
- Compensation, 957
- Conflit de lois, 931, 969
- Constituant, 927
- Créance due
- Créancier gagiste, 942, 949, 950, 961
 - Tiers, 944, 951-955, 962
- Créance en devises étrangères, 945
- Créance future, 946
- Créance incertaine, non liquide ou non exigible, 947
- Création, 927
- Détention, 936
- Tiers, 936
- Droit de perception, 968
- Garantie d'obligation, 930
- Intention de créer, 790
- Maîtrise, 927-930, 936, 948-956
- Objet, 926
- Obligation principale garantie, 935
- Publicité, 346, 929, 936, 938
- Rang, 930, 936, 964-967
- Absence de mesures transitoires, 966
 - Concours avec d'autres gages, 965
 - Concours avec une hypothèque sans dépossession, 964
- Règles, 936-939
- Saisie par un tiers, 937
- Solde créditeur d'un compte financier, 927, 941, 943, 956
- Utilisation du bien gagé, 936
- Gage sur une somme d'argent**, 791, 910-922
- Argent, 911-914
- Chèque, 916
- Chèque certifié, 917
- Compte bloqué, 918
- Monnaie fiduciaire, 915
- Solde créditeur d'un compte, 919, 920
- Virement de fonds, 921, 922
- Gage sur valeurs mobilières et autres actifs financiers**, 114, 136, 262, 379, 610, 740, 774, 784, 790, 817-882, 1052
- Acquéreur protégé, 865, 869, 1661
- Actif financier, 827
- Cession de rang, 375
- Conflit de lois, 342, 880
- Constituant, 786
- Constitution, 789
- Création au profit
- Courtier ou autre intermédiaire, 843
 - Émetteur, 876
- Création d'une hypothèque, 809
- Définition, 825, 826
- Délaissement, 864
- Dividendes, 863, 877
- Droit de vote, 809, 863, 877
- Endossement, 835, 854, 865
- Fruits et revenus, 863, 877
- Gage sur le gage, 871-874
- Hypothèque sur créances, 830
- Intermédiaire en valeurs mobilières, 827-829

- Législation
– Objectifs, 819, 820
- Maîtrise, 792, 833
– Accord, 837-840, 844, 857, 858, 869
– Avantages, 859-870
– Ouverture du compte de titres, 835
– Personne interposée, 841
– Titularité du compte de titres, 834-836
– Valeur avec certificat, 852-854
– Valeur sans certificat, 855-858
- Prise en paiement
– Rétroactivité, 1878
- Publicité, 325, 326, 328, 331, 342, 343, 344, 352, 840, 845, 858
- Rang, 740, 844, 853, 861
- Recours hypothécaire de vente, 879
- Revendication, 865-869
– Avis, 867
- Saisie par un tiers créancier judiciaire, 882
- Titre intermédié, 826-832
- Titularité d'un compte, 834-836
– Indivisibilité, 836
- Transfert, 825
– Actions, 881
- Transformation des actions, 878
- Universalité d'actifs financiers, 842
- Valeur mobilière
– Avec certificat, 852-854, 870
– Détention directe, 818, 825, 851, 865
– Détention indirecte, 818, 826-850, 869
– Sans certificat, 855-858
- Vente des actifs, 846-850, 862
Voir aussi **Hypothèque sur actions, Intermédiaire en valeurs mobilières, Valeur mobilière**
- Garantie**, 7
Collatérale et continue, 600
Internationale, 9
Substitution, 473
Voir aussi **Obligation garantie par l'hypothèque**
- Gérant de projet**, 1470
- Greffe**
Dépôt de loyer, 1253
Somme d'argent consignée, 1569
- H –
- Hélicoptère**, 341, 996
Voir aussi **Avion**
- Héritier**
Dette du défunt
– Paiement, 303
Droit de rétention, 200
Gage, 804
Indivision, 665
Patrimoine, 46, 98
Titulaire de l'hypothèque, 546
Voir aussi **Légataire particulier**
- Honoraires extrajudiciaires**
Voir **Frais extrajudiciaires**
- Honoraires judiciaires**
Voir **Frais judiciaires**
- Hôtelier**
Droit de rétention, 200

- Huissier**
- Voir Saisie, Vente sous contrôle de justice*
- Hydro-Québec**, 29
- Hypothèque**, 256-1968
- Absence de transfert du droit de propriété, 259, 260
- Accroissement, 178
- Additionnelle, 592, 611, 618, 620
- Assiette, 380-421
- Bien d'autrui, 365, 407-412, 436
- Bien futur, 261, 365, 407-412, 738, 946, 978
- Bien insaisissable, 18, 42-44
- Capacité d'aliéner le bien, 487
- Caractère accessoire, 279-301, 1981, 2040
- Cause de légitime préférence, 102-105
- Cession, 282, 283, 286
- Compensation, 84
- Concept, 1, 7, 10, 113
- Conditionnelle, 413
- Connaissance présumée, 272
- Convention de recours restreint, 65
- Créancier titulaire, 12, 13, 75, 78
- Création, 367, 369
- Définition, 258, 260
- Déplacement sur un nouveau bien, 263
- Détérioration du bien, 1591-1599
- Devises étrangères, 619
- Droit de préférence, 258, 261-264, 308
- Droit de suite, 258, 259, 261, 265-274, 291, 308, 444
- Droit français, 8, 696
- Droit réel, 258-261
- Effet, 78, 261, 312
- En attente, 364-366
 - Par étapes, 262
 - Suspension, 367
- Espèces, 379
- Étendue, 365, 422-484
- Existence, 261
- Extinction, 269, 280, 281, 290, 291, 413, 707, 712, 1955-1968
- Changement de nature du bien, 1956
 - Extinction de l'obligation garantie, 1958
 - Extinction du titre, 1957
 - Extinction par voie de confusion, 1965, 1966
 - Péremption de l'inscription, 1967
 - Perte du bien, 1956
 - Prescription extinctive, 1960-1964
 - Radiation de l'inscription, 1968
 - Renonciation, 1959
- Fonds de terre, 426, 980
- Gage, 114, 379
- Incessibilité, 37, 390, 391, 395, 1180
- Indivisibilité, 302-308, 422, 423, 549
- Maritime, 1033-1040
- Masse changeante de biens, 383
- Montant garanti, 620-634
- Nature, 392
- Non publiée, 262, 309, 312, 313, 1689
- Notion de sûreté, 323, 324
- Novation, 281, 290
- Nullité, 394, 413
- Obligation
- Remboursement, 280
 - Restitution, 280

- Objet, 300
- Opposabilité aux tiers, 113, 293, 309, 311, 314
- Origine du mot, 694
- Païement, 15, 87, 280
- Polyvalence, 381-383
- Présomption, 106-130
– Rejet, 109-112
- Principale, 611
- Priorité, 133, 253
- Prise d'effet, 367
- Propriété du bien, 262, 266
- Radiation, 296, 306, 601
– Aliénation du bien grevé, 270
– Annulation, 363
– En faveur de l'État, 233
- Réduction, 296, 475
- Renonciation, 306, 308, 374
- Réserve, 281, 560
- Résolution de la vente, 186
- Responsabilité, 15
- Second rang, 595
- Séparation de la créance, 300
- Somme consentie, 610-619
- Sous seing privé, 636
- Spécialité, 276, 277, 600
- Sûreté continue, 296
- Titularité, 554-562
- Valeur du bien
– Diminution, 1591-1599
- Validité
– Conflit de lois, 485
- Vente suite à une saisie exécution, 72
- Vocation unique, 2011
- Voir aussi* **Acte constitutif, Constituant de l'hypothèque, Créance hypothécaire, Créancier hypothécaire, Droit de préférence, Droit de suite, Hypothèque conventionnelle, Hypothèque légale, Mainlevée, Recours hypothécaire, Report de l'hypothèque, Sûreté – publicité, Sûreté – rang, Universalité de biens, Universalité de créances**
- Hypothèque avec dépossession**
Voir **Gage**
- Hypothèque conventionnelle**, 256, 308, 379, 490-1422
- Constituant, 494-538
- Création, 491-493
- Définition, 490
- Hypothèque immobilière, 635-690
- Hypothèque légale, 1424-1428
- Hypothèque mobilière, 691-703
– Assiette, 973-1099
– Avec dépossession, 770-972
– Sans dépossession, 704-769
- Hypothèque ouverte, 1393-1422
- Hypothèque sur créances, 1100-1289
- Hypothèque sur propriété intellectuelle, 1290-1392
- Montant garanti par l'hypothèque, 620-634
- Obligation garantie par l'hypothèque, 591-609
- Promesse d'hypothéquer, 492
- Report, 442
- Somme consentie, 610-619
- Titulaire, 539-590
- Vente à tempérament, 2181
- Voir aussi* **Constituant de l'hypothèque, Hypothèque immobilière, Hypothèque mobilière, Hypothèque sur créances,**

- Hypothèque sur propriété intellectuelle, Hypothèque ouverte, Obligation garantie par l'hypothèque**
- Hypothèque immobilière**, 258, 379, 381, 419, 450, 635-690
- Accession, 422, 424, 425, 430-433
- Acte constitutif, 608
- Description de l'immeuble grevé, 641-647
 - Forme notariée, 636-640
 - Modification subséquente, 639, 640
- Aliénation du bien, 451
- Bail préjudiciable, 1599
- Caractère spécial, 277
- Cession de rang, 1174
- Clause pénale, 631
- Créance de bien mobilier, 301
- Création, 491, 509
- Par un mineur, 507
- Droit de préférence
- Somme maximale, 610, 640
- Droit de suite, 267, 451-453
- Droits du créancier, 1178
- Extension, 422
- Immeuble futur, 320, 410, 640, 647
- Avis, 640
- Indivisibilité, 659
- Nullité, 636, 637
- Désignation incorrecte de l'immeuble, 643
- Objet, 648-684
- Droit de propriété, 649
- Ouverture de crédit, 296
- Part sociale, 522
- Prescription, 280, 301
- Publicité, 310, 371, 689
- Désignation du bien, 641
 - Immeuble futur, 640, 647
 - Lieu de publication, 320
 - Transmission, 357
- Rang, 690
- Recours hypothécaire, 116, 1579
- Report, 442
- Somme pour laquelle elle est consentie
- Augmentation, 640
 - Réduction, 640
- Terme du prêt, 640
- Titulaire
- Domicile à l'extérieur du Québec, 590
- Transmission, 283, 357
- Universalité d'immeubles, 688
- Hypothèque légale**, 256, 379, 1423-1574
- Aliénation non inscrite, 1437
- Assiette, 1433-1444
- Modification, 1554-1564
 - Demande du propriétaire, 1557
 - Inscription sans droit, 1559
 - Objectif, 1563, 1564
 - Ordonnance de sauvegarde, 1558
 - Préjudice, 1561
- Avis d'inscription, 1430, 1431
- Signification, 1431
- Bien affecté à l'utilité publique, 1440-1444
- Bien appartenant au débiteur, 1436, 1437
- Bien détenu par un prête-nom, 1438
- Bien insaisissable, 18, 44, 1439

- Bien meuble d'une personne physique qui n'exploite pas une entreprise, 530
- Bien saisissable, 1439
- Bien visé, 15, 383, 526, 1433-1444
- Cession de rang, 375
- Conditions d'existence et de conservation, 1429-1432
- Conservation, 1431, 1432
- Créance garantie, 1445
- Spécialité, 1455
 - Transmission, 1445
- Création, 530
- Dispositions applicables, 1424-1428
- Droit de rétention, 202
- Faillite, 1574
- Intervention avec une hypothèque conventionnelle, 375
- Jugement suite à une action personnelle, 473
- Locateur, 1553
- Naissance, 1430
- Personnes morales de droit public, 1446-1461
- Priorité, 179
- Propriété superficière, 654
- Radiation, 1178, 1559, 1564
- Rang, 375, 1566
- Régime, 182
- Remplacement par une autre sûreté, 324
- Renonciation, 374
- Report, 442
- Résidence familiale, 388
- Sous-traitant, 1443
- Substitution de sûreté, 1554-1573
- Assurance, 1570
 - Cautionnement, 1570
 - Demande du propriétaire, 1557
 - Dépôt d'une somme d'argent, 1568
 - Dépôt judiciaire, 1569
 - Lettre de garantie bancaire, 1560, 1570
 - Montant de la nouvelle sûreté, 1566
 - Objectif, 1563, 1564
 - Ordonnance de sauvegarde, 1558
 - Préjudice, 1561
 - Règles, 1571
 - Sans effet, 1573
 - Suffisance, 1565-1567
 - Valeur du bien, 1566, 1567
- Vente à tempérament, 2180
- Vente en justice, 164
- Voir aussi* **Hypothèque légale de l'État, Hypothèque légale du domaine de la construction, Hypothèque légale judiciaire, Syndicat des copropriétaires**
- Hypothèque légale de l'État,** 1431, 1446-1461
- Assiette, 1451-1454, 1555
- Avis d'inscription, 1446, 1457, 1458
- Signification, 1431, 1458
- Créance fiscale, 225, 237, 244, 1447-1449
- Créance garantie
- Spécialité, 1455
- Création, 1456
- Droit de préférence, 1455
- Droit de suite, 1459
- Inscription, 1456-1458
- Naissance, 1430, 1446, 1458
- Radiation, 1458, 1461

- Recours hypothécaire
- Notification au procureur général, 244, 1460
- Report, 1459
- Universalité des biens, 1452, 1453
- Voir aussi* **Personne morale de droit public**
- Hypothèque légale du domaine de la construction**, 375, 1431, 1462-1538
- Abandon des travaux, 1502
- Action en justice, 1432, 1510-1513, 1524
- Délai, 1513, 1560
 - Demande avec des conclusions personnelles, 1512, 1513
 - Demande en reconnaissance d'hypothèque, 1514, 1600
- Assiette, 1493-1498
- Avis d'exercice, 1430, 1465
- Avis de conservation, 1465, 1501, 1504, 1524
- Signification au propriétaire de l'immeuble, 1431, 1505-1508
- Bénéficiaire, 1469-1473
- Contestation, 1537
- Copropriété divise, 660
- Créance garantie, 1445, 1486-1492, 1904
- Sous-traitant, 1488-1490
- Dénonciation par le sous-traitant ou fournisseur, 1509
- Droit de préférence, 375, 1462, 1517, 1526
- Droits miniers, 675
- Emphytéose, 653, 1435, 1533
- Extinction, 1432, 1463, 1510
- Fin des travaux, 1499-1502
- Abandon des travaux, 1502
 - Correction ou réparation des défauts, 1500
 - Exécution intégrale des travaux, 1500
 - Preuve, 1499
 - Suspension des travaux, 1501
- Immeuble assujéti, 1493, 1494
- Copropriété divise, 1498
 - Pluralité d'immeubles, 1496, 1497
- Indivision, 674
- Inscription, 1463
- Montant garanti, 1487
- Naissance, 1430, 1503, 1529
- Objet, 1463
- Plans ou matériaux non utilisés, 1491, 1492
- Plus-value, 1479-1485, 1492, 1516
- Concept, 1479
 - Existence, 1481, 1482
 - Montant, 1482-1485
 - Preuve, 1481-1483, 1485
 - Unicité, 1480
 - Ventilation, 1484, 1485
- Prescription extinctive
- Interruption, 1962
- Prise en paiement, 1485
- Par le bénéficiaire, 1534, 1535
 - Par un autre créancier, 1522-1529
 - Rétroactivité, 1877
- Publicité, 1465, 1523-1525
- Radiation, 1471, 1537, 1538
- Rang, 1464, 1465, 1525, 1526, 1536
- Recours hypothécaire, 1462, 1510, 1515, 1516
- Changement, 1709
 - Délaissement, 1516
 - Préavis, 1693

- Vente forcée, 1517
- Renonciation, 1518-1520
 - Interprétation, 1520
- Résolution du titre du propriétaire de l'immeuble, 1530-1533
- Service fourni, 1474
- Substitution, 1495, 1564, 1567
- Superficière, 1435
- Suspension des travaux, 1501
- Titulaire, 1462
- TPS/TVQ, 1487
- Transmission de la créance, 1521
- Travaux commandés
 - Bénéficiaire d'une offre d'achat, 1478
 - Locataire, 1476, 1477
 - Propriétaire, 1475, 1492, 1530
 - Interprétation, 1476
- Travaux de construction, 1473, 1486
 - Bien insaisissable, 1466
- Travaux de décontamination, 1473
- Travaux de démolition, 1473
- Travaux préparatoires
 - Absence de construction ou de rénovation, 1468
- Utilisation indue, 1467, 1537
- Hypothèque légale judiciaire**, 1431, 1543-1552
- Administration du bien d'autrui, 1548
- Assiette, 1547-1550
- Bien meuble ou immeuble appartenant au débiteur, 1547, 1548
- Condamnation à payer une somme d'argent, 1544, 1545
- Conservation des droits, 1549
- Étendue, 1435
- Extinction d'un jugement, 1543
- Faillite, 1574
- Inscription d'un avis, 1546
- Jugement rendu à l'extérieur du Québec, 1544
- Jugement visé, 1544
- Loi fédérale, 1545
- Montant de l'obligation garantie, 1546
- Naissance, 1430, 1544, 1546
- Pension alimentaire, 1552
- Prête-nom, 1548
- Recours hypothécaire, 1551, 1552
- Résidence familiale, 1550
- Résidence principale, 1549
- Universalité des biens, 1547
- Hypothèque mobilière**, 258, 379, 381, 691-703
- Accession, 422, 424, 425, 434-439
- Acte constitutif, 608
- Assiette, 973-1099
- Changement de nature du bien, 179, 707, 712, 713, 1956, 2154
- Conflit de lois
 - Publicité, 321-348
 - Validité, 485
- Constituant, 692
- Création, 509
- Déplacement du bien hors du Québec, 321
- Domicile du constituant, 327, 330
- Droit de préférence
 - Somme maximale, 610
- Extinction, 707, 712
- Fruits et produits du sol, 365
- Inscription dans des registres spécialisés, 361
- Mandat, 540

- Matériaux et autres choses partie intégrante d'un immeuble, 365
- Notion, 261
- Publicité, 309, 310, 321-348, 371, 708, 767, 768
- Lieu de publication, 321-348
 - Situation actuelle du bien, 325
 - Transmission, 357
- Recours hypothécaire, 116, 1579
- Report, 442
- Transmission, 283, 357
- Voir aussi* **Hypothèque avec dépossession, Hypothèque sans dépossession**
- Hypothèque ouverte**, 261, 367, 379, 451, 1393-1422, 1428
- Acte constitutif, 1402, 1406
- Assiette, 1397
- Clôture, 1142
- Avis, 1408, 1409, 1417, 1690
 - Conditions, 1411, 1412
- Constituant, 537, 1396
- Capacité, 515
- Droit de préférence, 308, 1401-1403
- Droit de suite, 308, 1399, 1400
- Effet après la clôture, 1408-1410
- Effet avant la clôture, 308, 1398-1407
- Faillite, 1420-1422
- Floating charge*, 1394, 1395, 1422
- Fusion ou réorganisation de l'entreprise, 1404, 1405
- Hypothèque fermée, 1418, 1419
- Obligation principale garantie, 1413
- Obligations du possesseur à l'égard des biens grevés, 1407
- Obligations du vendeur, 1904
- Opposabilité aux tiers, 1408
- Prise de possession, 1414-1417
- Préavis, 1417
- Rang, 1408
- Recours hypothécaire, 1690
- Saisie, 1402
- Stipulation expresse, 1398
- Universalité de biens ou de créances, 308, 1398
- Vente de l'entreprise, 1404
- Hypothèque sans dépossession**, 113, 488, 494, 691, 693, 704-769
- Acte constitutif, 704, 716, 717
- Erreur, 727
 - Fondé de pouvoir, 716
- Actions, 1053-1056
- Aliénation du bien par l'entreprise, 704
- Bien corporel, 487
- Bien meuble, 175
- Bien incorporel, 87
- Compte bancaire, 912
- Constituant, 527-530, 704, 715
- Créance, 527, 1115, 1140-1144
- Création, 491, 515, 527-530, 564
- Description du bien grevé, 718-720
- Universalité de meubles, 721
- Droit de suite, 742-769
- Aliénation du bien
 - Après l'inscription d'un préavis, 752
 - Cours des activités de l'entreprise, 742-747, 751, 753, 754, 756-762, 769
 - Extinctive, 748-754
 - Bail et licence, 753
 - Perte ou maintien du droit, 747
 - Résolution de la vente, 750
 - Retour du bien, 755

- Subrogation, 751
 - Transmission par donation, 754
 - Transmission successorale, 754
 - Vente à tempérament, 749
 - Frais pour la conservation du bien, 629
 - Gage, 717, 772-774
 - Objet, 705-714
 - Opposabilité aux tiers, 704
 - Promesse d'hypothéquer, 492
 - Publicité, 316, 371, 704, 722-728
 - Rang, 704, 729-741
 - Saisie par un tiers
 - Opposition, 1611, 1612
 - Somme d'argent, 923, 1094-1098, 1568
 - Titre au porteur ou billet promissoire, 884
 - Titre intermédié, 832, 1055, 1056, 1064
 - Valeur représentée par un certificat, 853
- Hypothèque sur actions,** 1051-1076
- Dividendes, 1051, 1054, 1065
 - Droit de suite, 1075
 - Droit de vote, 1054, 1058-1064
 - Endossement, 1054
 - Hypothèque sans dépossession, 1053-1056, 1073, 1074
 - Création, 1053
 - Opposabilité aux tiers, 1054
 - Publicité, 1066, 1074
 - Rang, 1054, 1057
 - Livraison des actions
 - Actions sans certificat, 1054
 - Remise des certificats, 1054
 - Maîtrise, 1054
 - Publicité, 1066
 - Recours hypothécaire, 1076
 - Restrictions, 1069-1074
 - Convention d'entiercement, 1070
 - Convention unanime d'actionnaires, 1071, 1072
 - Statuts et règlements de la société, 1071
 - Titre intermédié, 1055, 1056, 1064
 - Transfert, 1068, 1073
 - Transformation des actions hypothéquées, 1067
- Voir aussi Gage sur valeurs mobilières et autres actifs financiers*
- Hypothèque sur créances,** 117, 275, 366, 381, 382, 1100-1289
- Accession aux fruits et revenus, 391, 427
 - Accessoire de la créance, 1162-1179
 - Assiette, 1117, 1120-1124, 1135
 - Bail, 1277-1280
 - Billet promissoire, 888
 - Caractère divisible de la créance, 303, 304
 - Code civil du Bas Canada,* 1108-1110
 - Code civil du Québec,* 1114-1119
 - Common law, 1104-1107
 - Compensation, 1131, 1132, 1156
 - Constituant, 1118, 1179
 - Convention des Nations Unies, 1113
 - Créance de l'État, 1181-1192
 - Créance garantie
 - Par un cautionnement, 1164
 - Par une fiducie-sûreté, 1173
 - Par une hypothèque, 1134, 1162, 1165-1171

- Par une réserve de propriété, 1172
- Vente à tempérament, 1172
- Créance incessible, 1180
- Créance résultant d'une lettre de crédit, 1284-1289
- Débitures, obligations ou autres titres d'emprunt, 1282, 1283
- Droit d'action, 1122
- Droit de suite, 1129
- Droit français, 1111, 1112
- Droits afférents aux créances, 1174-1179
 - Partage entre le titulaire et le constituant, 1179
- Exception d'inexécution, 1133
- Gage, 1145
- Hypothèque sans dépossession, 527, 1115
 - Autorisation de percevoir, 1140-1144
- Indemnité d'assurance de dommages aux biens, 1237-1243
- Inscription, 1134-1136
- Mise en gage d'une obligation, 893-895
- Part d'un fonds commun de placement, 1080, 1081
- Perception des créances, 313, 383, 810, 1116, 1132, 1137-1161, 1616-1620
 - Action en justice, 1153-1155
 - Administration du bien d'autrui, 1137
 - Après le retrait d'autorisation, 1161, 1618
 - Autorisation, 1140-1145, 1616, 1617
 - Retrait, 1140, 1142, 1157, 1616-1620
 - Tacite, 1147
- Capital échu, 1149
- Compensation, 1156
- Délaissement, 1159, 1160
- Droit à l'information, 1152
- Fiducie, 1157, 1158
- Mode d'exercice du retrait, 1148
- Plein montant de la créance, 1150, 1151
- Préséance du titulaire, 1618-1620
- Remise partielle de la dette, 1153
- Retrait intempestif, 1146
- Transaction, 1153
- Prescription
 - Interruption, 1962
- Prise en paiement
 - Rétroactivité, 1878
- Produit de la créance, 1123
- Publicité, 318, 332, 1134-1136
 - Opposabilité, 1125-1133, 1135
- Rang, 732, 739, 1128
- Recours hypothécaire, 1691
- Titulaire, 304, 1119, 1163, 1179
- Voir aussi Bail, Cession de créances, Gage sur créances pécuniaires, Hypothèque sur loyers, Hypothèque sur police d'assurance-vie, Lettre de crédit*
- Hypothèque sur loyers**, 264, 301, 311, 329, 379, 426, 1244-1281
- Acte constitutif, 1250
- Assiette, 301, 1248
- Cession du bail par le locataire, 1267
- Compensation, 1268
- Conflit avec des tiers, 1270, 1271
- Conflit de lois, 1273
- Constituant, 1249

- Droits du locataire, 1269
Exception d'inexécution, 1269
Extension aux baux futurs, 1254-1258
Gestion de l'immeuble, 1262
Hypothèque immobilière, 329, 685-687, 1250, 1270
Inscription, 1135, 1250
Loyer payé par anticipation, 1272
Loyer provenant de location
– Bien meuble, 1274-1276
– Immeuble, 1244-1273
Opposabilité aux locataires, 1251-1253
Perception des loyers, 687, 1251, 1252, 1260-1265
– Obligations du créancier, 1265
– Prise de possession à des fins d'administration, 1264
– Recours hypothécaire, 1263
– Retrait d'autorisation, 1261, 1608
Prise en paiement de l'immeuble, 1259
Rang, 311, 1247, 1266
Remise de loyers, 1272
Vente de l'immeuble sous contrôle de justice, 1259
- Hypothèque sur police d'assurance-vie**, 264, 309, 1150, 1193-1236
Assiette, 1208
Assureur
– Titulaire, 1220
Bénéficiaire
– Ascendant ou descendant, 1209, 1212, 1215, 1218
– Conjoint, 1209, 1212, 1214, 1218, 1219
– Créancier hypothécaire, 1233
– Irrévocable, 1210, 1211, 1216, 1219
– Révocable, 1209
Constituant, 1217-1220
Constitution, 1197
Étendue, 1198, 1199, 1211
Gage, 1202-1208
Hypothèque au profit de l'émetteur de la police, 1234
Hypothèque du droit à l'indemnité, 1195, 1198, 1217
Hypothèque sur le droit à la valeur de rachat, 1178, 1196, 1212, 1222-1230
– Exercice du rachat, 1225-1230
Hypothèque sur le droit d'emprunt, 1221
Insaisissabilité, 22, 1212, 1219
Opposabilité aux tiers, 318
Pluralité d'hypothèques, 318
Publicité, 309, 318, 1231
Rang, 741, 1231, 1232
Recours, 1235, 1236
- Hypothèque sur propriété intellectuelle**, 261, 381, 1290-1392
Avantage d'une sûreté sous forme d'hypothèque, 1325
Bien futur, 1329-1331
Brevet, 1361, 1362
Clientèle et achalandage, 1345-1351
Code source ou autres supports matériel, 1314-1317
Contrefaçon, 1328, 1333, 1335
Délaissement, 1311-1313, 1334-1336
Dommages pour contrefaçon, 1328
Droit d'auteur, 1352-1360
Droits du licencié, 1378-1380
Droits moraux, 1332

- Extinction de l'objet, 1301
 Hypothèque mobilière, 1319
 Hypothèque sans dépossession, 527, 753
 Information confidentielle, 1293, 1338
 Marque de commerce, 1363-1365
 Nom de domaine, 1390
 Recours hypothécaire, 1311-1313, 1334
 Redevances, 1326, 1327
 Secret de fabrique, secret commerciaux, connaissance technique et savoir-faire, 1337-1344
 Transport en garantie, 1320-1324
 Valeur du bien, 1333
Voir aussi **Propriété intellectuelle**
- I –
- Icône**, 1303
- Immeuble**
 À revenu, 426
 Accession, 422, 424, 425, 430-433
 Bien meuble devenu immeuble, 179-183, 430, 678-683, 734, 2154
 D'autrui, 410
 Désignation, 641
 – Correction par avis cadastral, 642, 643
 – Par voie de distraction, 644
 Droit de rétention, 192, 200, 217
 Indivision, 665
 Offre d'achat
 – Hypothèque légale, 1478
 Opération cadastrale, 1591
 Ouvrage
 – Superficiaire, 431
 Prête-nom, 68
- Priorité, 137
 Prise en paiement, 1259
 Saisie-exécution, 1629
 Taxe municipale, 146
 Vente, 791
 – Clause résolutoire, 1645-1648, 1754
 – Dette hypothécaire assumée par l'acquéreur, 271
 – Hypothèque créée antérieurement, 1646-1648
 Vente à tempérament, 2149
 Vente pour taxe, 1660
 – Retrait, 164
 Vente sous contrôle de justice, 1259
Voir aussi **Hypothèque immobilière, Hypothèque légale du domaine de la construction, Hypothèque sur loyers, Immeuble par attache, Immeuble par nature, Loyer**
- Immeuble par attache**
 Bien meuble, 183, 680-684, 706-711
 Hypothèque légale du domaine de la construction, 1493
 Hypothèque mobilière sur le bien immobilisée, 706-711
 – Conflit avec l'hypothèque sur l'immeuble, 709-711
 • Priorité, 710, 711
 Hypothèque sur l'équipement ou l'outillage, 978
 Inscription subséquente à l'immobilisation, 708
 Recours hypothécaire, 706
 Saisie, 183, 707
 Survie du caractère mobilier de l'hypothèque, 706, 707, 709
 Vente à tempérament, 982, 2155
 – Inscription, 2199, 2200

Immeuble par nature, 1493

Bien meuble, 678, 679, 734

Hypothèque sur l'équipement ou l'outillage, 679, 980

Rang, 734

Impenses*Voir Frais***Impôt foncier***Voir Taxe foncière***Impôts***Voir Créance fiscale***Incessibilité d'un bien***Voir Bien incessible***Indemnité**

Remboursement par anticipation, 1744-1749

Indemnité d'assurance, 382, 422

Assurance-vie, 1195

Attribution légale, 1238

Clause hypothécaire, 483, 1242, 1243

Droit de préférence, 262

Hypothèque sur l'équipement ou l'outillage, 978

Hypothèque sur l'indemnité, 482-484, 1237-1243

Priorité, 158, 252, 977

Report de l'hypothèque

– Perte des biens grevés, 470

Vente à tempérament, 2244

*Voir aussi Assurance de biens, Hypothèque sur police d'assurance-vie***Indiens**

Insaisissabilité des biens, 30

Indivisaire*Voir Indivision***Indivisibilité**

Bien meuble devenu immeuble, 678

Hypothèque, 302-307, 549, 1869

– Caractère divisible, 303, 304

– Copropriété divise, 307

– Prise en paiement, 305, 308

– Renonciation, 306, 308

Priorité, 142, 143

Vente à tempérament, 2149

Indivision

Accession, 433

Administration du bien d'autrui, 674

Avis d'adresse, 667, 671

Bien meuble, 1093

Capacité d'hypothéquer, 420, 521, 667, 1088

Contrat, 2036

Convention, 673

– Publication, 673

Droit de préférence, 262

Fin, 667

Hypothèque immobilière, 649, 664-674

Hypothèque légale, 668, 674, 1508, 1547

Loyer, 668

Opposabilité, 673

Partage, 667, 669, 370

– Report de l'hypothèque, 441, 480, 481, 669, 670

Pluralité de créanciers, 550, 551

Quote-part, 381, 419

Retrait de l'indivisaire, 667, 671

Saisie, 71

Subrogation, 667, 671, 672

- Information confidentielle**
Voir Hypothèque sur propriété intellectuelle
- Ingénieur**
 Hypothèque légale du domaine de la construction, 1469, 1470
- Injonction**, 37, 100
 Détérioration du bien, 1594
 Droit d'auteur, 1353
 Droits du créancier hypothécaire, 1588, 1589, 1594, 1608
 Sûreté négative, 100
- Insaisissabilité**, 17-44
 Exception à l'affectation des biens du débiteur, 17
 Hypothèque, 386, 394, 1124, 1212, 1439, 1466
 Priorité, 137
 Renonciation, 42-44, 386
 Report, 25
 Résidence familiale, 386-388
 Résultat de la loi, 19-30
 Stipulation d'insaisissabilité, d'inaliénabilité ou d'incessibilité, 31-35, 42
 Stipulation dans un acte à titre gratuit, 31-35
 Stipulation dans un contrat, 37
- Inscription de l'hypothèque**
Voir Sûreté – publicité
- Institution de dépôts**, 943
- Institution financière**
 Compensation, 82, 86, 87, 919, 1096
 Report de l'hypothèque
 – Somme d'argent, 459, 460
- Titrisation, 543
 Valeur mobilière représentant des titres d'emprunt, 89
Voir aussi Compte de dépôt, Gage sur créances pécuniaires
- Instrument de travail**
 Insaisissabilité, 20
 Saisie, 20
- Instrument dérivé**, 527, 924
- Intérêt commun**
Voir Dépenses dans l'intérêt commun
- Intérêts**, 610, 877, 1116
 Arrérages, 611, 613, 631
 Clause de capitalisation, 620
 Détermination dans l'acte constitutif, 613, 617
 Futurs, 620
 Garanties par l'hypothèque, 613, 620
 Perception, 1138, 1140, 1588
 Préavis de recours hypothécaire, 1705
 Taux de base de l'institution financière, 615
 Taux fixe, 613
 Taux LIBOR, 614, 616
 Taux variable, 613, 614
- Intermédiaire en valeurs mobilières**
 Compte de titres, 827, 834-836, 913, 920
 Crédit accordé au client, 846, 873
 Directives ou ordres du titulaire du compte, 834, 838
 Droits découlant d'un titre intermédiaire, 828

Hypothèque, 845
– Opposabilité aux tiers, 845
– Publicité, 845, 1066
– Rang, 845
Hypothèque sur actions, 1055
Maîtrise
– Accord, 837-840, 844
– Automatique, 843
– Avantages, 859-870
Obligations, 828, 829
– Condition suspensive, 838
Patrimoine, 52
Pouvoir, 860
Utilisation des valeurs gagées, 872
Vente des actifs, 831, 846-850, 862
Voir aussi Gage sur valeurs mobilières et autres actifs financiers

Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN), 1388, 1389

Interversion de rang
Voir Cession de rang

– J –

Jugement
Délaissement, 1811
Devises, 619
Exécution, 28, 68, 72, 163, 1543, 1589, 1602, 1607
Fiducie, 1971
Préinscription, 492
Prise en paiement, 1846-1848
Rendu contre un actionnaire, 47, 51
Rendu contre une société, 49, 51
Voir aussi Hypothèque légale judiciaire

– L –

Légataire particulier

Universalité de l'affectation des biens, 63

Lettre de change, 739

Absence de titre, 412
Gage, 1151
Négociation, 793
Protection du détenteur, 886

Lettre de crédit, 972

Commerciale, 1285
Créance pécuniaire, 941
Droit de créance, 1285
Hypothèque, 1123, 1284-1289
– Au profit de l'émetteur, 1289
– Publicité, 1288
– Sur le produit, 1287
Objet, 1284
Règles, 1285, 1286
Stand-by, 1286, 1287

Lettre de garantie

Hypothèque légale
– Substitution de sûreté, 1495, 1560, 1570

LIBOR

Taux, 614, 616

Licence, 753, 1302, 1318, 1366-1385

Concession de licences, 1372
Contrat de louage, 1374
Contrefaçon, 1374, 1375
Démembrement du droit de propriété, 1376
Droit d'auteur, 1375
Droit de suite, 1384

- Droits du titulaire, 1368, 1374, 1376, 1383, 1384
- Droits sur une œuvre, 1371
- Exclusive, 1375-1377, 1384
- Hypothèque
- Droit de propriété intellectuelle
 - Concession de licence après la constitution, 1381-1384
 - Concession de licence avant la constitution, 1385
 - Licencié, 1378-1380
- Incessibilité, 396-399, 1302, 1370-1372
- Diminution de la valeur, 1370
 - Effet, 1370
- Non-exclusive, 1373, 1383
- Obligations, 1374
- Propriété intellectuelle, 753, 1302, 1366-1385
- Redevances, 1326, 1335, 1367, 1369, 1382
- Usage, 1367, 1368, 1374
- Voir aussi Propriété intellectuelle*
- Ligne de crédit**
- Voir Ouverture de crédit*
- Liquidateur d'une succession**
- Voir Succession*
- Litispendance**, 552, 1604, 1607
- Locataire**, 1599, 1640
- Bail reconduit, 602
- Cession de bail, 1267
- Compensation, 1268
- Délaissement forcé, 1798
- Intervention, 1802
- Dépôt d'une somme d'argent, 791
- Droit de rétention, 202
- Droit de suite, 753
- Droits, 1269
- Engagement, 1176
- Exception d'inexécution, 1269
- Hypothèque sur loyers
- Opposabilité, 1251-1253, 1260
 - Perception des loyers, 1260-1265, 1268
- Hypothèque sur un bail, 1281
- Maison mobile, 658
- Non-exclusive, 1373, 1383
- Ouvrage érigé sur le fonds loué, 432, 657
- Hypothèque légale, 1477
- Recours, 1265
- Travaux, 1476, 1477
- Voir aussi Bail, Loyer*
- Locateur**
- Créance pécuniaire, 941
- Droits, 1176
- Équipement utilisé pour fins de construction, 1470, 1474
- Hypothèque légale, 1553
- Hypothèque sur un bail, 1277-1280
- Obligations, 1265
- Voir aussi Bail, Loyer, Sous-locateur*
- Location**, 335, 528, 2127
- Droit de rétention du réparateur, 204
- Prise de possession, 1584
- Terrain
- Construction, 657
- Logiciel**
- Code source ou code objet, 1303, 1306, 1314-1317

- Convention d'entiercement,
1314-1317
- Développement, 1331
- Droit d'auteur, 1297, 1303, 1352
- Intégration, 1310
- Licence d'utilisation
– Droits à caractère incessible, 36
- Louage**
- Commercial
– Incessibilité des droits, 36
- Licence, 1374
- Loyer**, 240, 1244-1281
- Bien meuble, 1274-1276
- Copropriété indivise, 668
- Délaissement, 1880
- Immeuble, 1244-1273
- Interprétation, 1248, 1255-1257
- Païement par anticipation, 1272
- Perception, 549, 687, 1137, 1138,
1251-1253, 1260-1265, 1268
- Priorité, 1270
- Prise en païement, 1880, 1881
- Règle du rattachement (*situs*), 329
- Remise consentie par le locateur,
1272
- Voir aussi* **Hypothèque sur loyers**
- M –
- Machinerie**
- Agricole, 691
- Droit de rétention du réparateur,
204
- Équipement, 435
- Hypothèque mobilière, 974-989
- Immeuble par nature, 679, 980
- Voir aussi* **Équipement**
- Mainlevée**, 280, 306, 475, 582, 639
- Acte sous seing privé, 640
- Maison mobile**, 658, 1032
- Nature mobilière ou immobilière,
658
- Maîtrise**
- Concept, 833, 929
- Créances pécuniaires, 948-954
- Dépossession fictive, 784
- Titres intermédiés, 834-841
- Majeur**
- Capacité d'hypothéquer, 506
- Mandat**, 68
- Clandestin, 542-545
- Dénonciation, 539
- Droit de rétention, 200
- Financement, 559
- Fondé de pouvoir, 571
- Manifeste, 540, 541
- Prête-nom, 509, 511-514, 542-545
- Recours hypothécaire, 1640
- Voir aussi* **Prête-nom**
- Mandat postal**, 914
- Mandataire**
- Acquisition de biens, 68
- Capacité d'hypothéquer, 506, 509
- Consignation, 1047
- Créance pécuniaire, 941
- Droit de rétention, 200, 209, 210
- Garantie internationale d'un bien
aéronautique, 1005
- Hypothèque consentie sans droit,
413
- Hypothèque légale du domaine de la
construction, 1508

- Prêt, 539
Prête-nom, 509, 512, 514, 539
Représentant des créanciers, 556
Titulaire de l'hypothèque, 539
- Marge de crédit**
Voir Ouverture de crédit
- Marque de commerce**, 382, 1291, 1294
Achalandage, 1365
Bien en stock, 1308, 1365
Cession, 1295, 1297, 1364, 1365
Conflit de lois, 1392
Conservation du caractère distinctif, 1335
Contrefaçon, 1365
Délaissement, 1365
Déposée, 1363
Enregistrement, 1297, 1330, 1363
Hypothèque, 1308, 1363-1365
Licence, 1366
Non déposée, 1363
Portée, 1363
Protection
– Durée, 1301
Transport en garantie, 1321
Valeur, 1304, 1321
- Matériel d'équipement**
Voir Équipement
- Matériel de transport**
Financement, 975
Hypothèque mobilière, 974-989
- Matériel ferroviaire**, 328, 341, 1029, 1030
- Matière première**
Conflit entre hypothèques, 439, 735
Fournisseur, 438
- Mesure conservatoire ou provisionnelle**
Droits du créancier, 69, 1601-1624
- Meuble**
Voir Bien meuble
- Mine**
Voir Droits miniers
- Mineur**, 506, 507
- Ministre du Revenu du Québec**
Compensation, 85
Loi fiscale, 238
Priorité, 1270
Voir aussi Créance de l'État, Créance fiscale
- Mise sous écrou**, 791
- Monnaie**
Fiduciaire ou scripturale, 911, 912, 915
– Mise en gage, 915
- Mortgage**, 1974, 1976, 2263
- Moto-marine**, 1038
- Municipalité**
Bien affecté à l'utilité publique, 1442
Créance, 140, 247-250
Droits de mutation, 138
Hypothèque légale, 1442, 1450, 1454
Taxe foncière, 147, 150, 157, 247-250, 1454
Voir aussi Taxe foncière

– N –

Nantissement, 1108, 1109, 1983, 1984

Agricole, 610, 1842

Commercial, 610, 718, 1842

Droit français, 698, 1111, 1112, 1326

Meuble incorporel, 8

Obligations ou valeurs, 600, 899

Transport, 600

Universalité, 418

Navire, 328, 341, 382, 692, 719, 1033-1040

Fret et cargaison, 1039

Hypothèque mobilière, 1038

Immatriculation, 1033, 1037

– Absence d'immatriculation sous la loi fédérale, 1033, 1038

Indivision, 1093

Loi fédérale sur la marine marchande, 1033, 1035, 1036

Pavillon de complaisance, 1040

Privilège de droit maritime, 1040

Publicité de la sûreté, 328, 337, 341

Nom de domaine, 1386-1392

Enregistrement, 1386-1389

Hypothèque, 1390

Nature juridique, 1389

Novation, 274

Cession parfaite de contrat, 290, 291

Changement de débiteur, 281, 290

Changement de dette, 281

Extinction de l'hypothèque, 281, 290

Financement, 560

Réserve d'hypothèque, 281, 560

Substitution de créancier, 560

Nu-propriétaire, 381

Hypothèque immobilière, 650

Saisie des droits, 71

Nu-propriété

Droits réels, 650

– O –

Obligation

Conjointe

– Recours hypothécaire, 549

Convention de recours restreint, 64, 788

Créance, 1120

Divisibilité, 549, 596

– Paiement partiel, 303

Éventuelle, 598

Exécution, 15, 16

Extinction de l'hypothèque, 280

Novation, 281

Personnelle, 15

Réelle, 15

Remboursement, 280

Restitution, 280

Voir aussi **Obligation garantie par l'hypothèque**

Obligation garantie par l'hypothèque, 7, 591-609

Avances de fonds, 599, 601

Cession de contrat, 286-292

Conditionnelle, 299, 594

Débitures et autres titres d'emprunt, 604-606

Droit de préférence, 594

Future, 294-297, 373, 592, 597-601

Hypothèque de second rang, 595

Inexistante au moment de la constitution de l'hypothèque, 280, 598

- Mention dans l'acte d'hypothèque, 607-609
- Modification des modalités, 356
- Montant, 611, 620-634
- Retenue par le prêteur à titre de bonus ou de prime, 298
- Obligation monétaire, 612
- Obligation naturelle, 592
- Ouverture de crédit, 603
- Portion, 596
- Recours hypothécaire, 592
- Résultant d'un bail reconduit, 602
- Terme, 594
- Universalité d'obligations présentes et futures, 600, 601
- Valeur, 593, 612
- Obligations**
- Billet promissoire, 892
- Certificat, 891
- Cessibilité, 891
- Émission, 296, 300, 891, 1175
- Constituant du gage, 896-905
 - Montage à deux paliers de sûretés, 901-905
 - Garantie par l'hypothèque
 - Obligation inexistante au moment de la création de l'hypothèque, 598
 - Tiers, 893-895
- Gage, 891-909
- Inscription, 907, 908
 - Procédure, 906
- Hypothèque, 1282, 1283
- Hypothèque ouverte, 1413
- Négociabilité, 892
- Prescription extinctive, 1960-1963
- Interruption, 1962, 1963
 - Paiement à demande, 909
- Valeur mobilière, 824, 891, 906
- Obligations d'épargne**
- Gage, 794
- Incessibilité, 401, 891
- Obtention végétale**, 1294
- Licence, 1366
- Œuvre**
- Voir* **Droit d'auteur, Hypothèque sur propriété intellectuelle**
- Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC)**, 1297, 1298, 1353-1355, 1357-1359, 1361, 1364, 1392
- Officier de publicité des droits**
- Changement de nom, 353
- Hypothèque légale judiciaire, 1546
- Préavis d'exercice d'une clause résolutoire, 1650
- Radiation de l'inscription, 1967
- Recours hypothécaire, 233, 1722
- Notification au procureur général, 244, 1460
- Saisie-exécution, 1629
- Vente par un autre créancier, 1633
- Vente extrajudiciaire, 1634
 - Vente sous contrôle de justice, 1635
- Offre réelle**
- Extinction de l'hypothèque, 280
- Report de l'hypothèque, 365, 441, 473-475
- Ordinateur**
- Saisie, 1312

Ordonnance de sauvegarde, 1544Droits du créancier hypothécaire,
1589, 1609

Hypothèque légale

– Modification de l'assiette, 1558

Objet, 1609

Perception des créances

– Liste des créances, 1152

– Suspension temporaire, 1146

Report de l'hypothèque, 475, 477,
1609**Organisation des États
américains**, 702**Organisme public ou parapublic**

Hypothèque légale, 1450

Outillage, 382, 435, 691

Conflit de lois

– Validité et publicité de la
sûreté, 989

Crédit-bail, 985, 986

Financement, 975, 981-984

Hypothèque mobilière, 974-989

Hypothèque sans dépossession, 978

Perte, 978

Priorité, 977

Remplacement, 467

Vente à réméré, 987

Vente à tempérament, 981-984

Ouverture de crédit, 603

Capital, 612

Changement en prêt à terme, 281

Droits à caractère incessible, 36

Hypothèque, 294-297, 547

– À caractère continu, 603

– Cession de rang, 373

Obligation garantie par l'hypo-
thèque, 592– Inexistante au moment de la
création de l'hypothèque, 598

Paiement de la dette, 296, 1958

Refus d'avancer les fonds, 296

OuvrierHypothèque légale du domaine de la
construction, 1469

– P –

Pacte comissoire, 1841, 1842**Pacte de préférence**, 37, 100,
1120, 1661, 1928

Tiers bénéficiaire, 1661

Paiement

Anticipé, 791

Créance hypothéquée, 1126

Dette hypothécaire, 280, 302

– Remboursement anticipé, 631,
634

– Retard, 631

Extinction de la créance, 1958

Par anticipation, 1742, 1743

– Indemnité, 1744-1749

Partiel, 303

Quittance, 1958

Sous protêt, 280, 1803

Subrogation, 284, 285

Voir aussi **Prise en paiement****Part**, 823Fonds commun de placement,
1077-1082*Voir aussi* **Fonds commun de
placement, Part dans une
société de personnes**

-
- Part dans une société de personnes**, 1083-1092
Caractère mobilier, 1083
Dispositions applicables, 1092
Patrimoine de l'associé, 1085, 1086
Société en commandite, 1084, 1086, 1089-1091
Société en nom collectif, 1084, 1086, 1088
- Patrimoine**
Division, 45-62
- Patrimoine fiduciaire**
Voir Fiducie-sûreté
- Permis**
Cession, 399
Hypothèque, 396, 1123
Hypothèque sur la créance résultant de la vente du permis, 398
Inaccessibilité, 396-399
Pêche, 397
Produit du rachat, 398
Remplacement, 399
Transmission, 399
Voir aussi Quota
- Personne morale**, 20, 943
Actions, 382
– Hypothèque, 1051-1076
Constitution d'une hypothèque, 494, 508, 524
– Acte à titre gratuit, 496
– Capacité, 506, 508
– Création de la personne, 523
Domicile, 330, 524
– Extérieur du Québec, 590
Émission d'obligations, 891
Fiduciaire, 585, 2062
Fondé de pouvoir, 571, 585
Fusion
– Hypothèque sur biens futurs, 411
Hypothèque ouverte, 537
Hypothèque universelle, 532, 533
Nom, 725
Réorganisation, 471
- Personne morale de droit public**, 237, 1183
Bien, 1440, 1443, 1444
Bien insaisissable, 29, 1440, 1443, 1444
Hypothèque légale, 1446-1461
Municipalité, 1450
Organisme public ou parapublic, 1450
- Personne physique**
Capacité d'hypothéquer, 506
Domicile, 330, 524
– Extérieur du Québec, 590
Exercice d'une entreprise, 527
Fondé de pouvoir, 585
Hypothèque sans dépossession, 488, 494, 515, 527-530, 692
Hypothèque universelle, 532, 535
- Perte du bénéfice du terme**
Détérioration du bien, 1595
- Pièce de rechange**, 435
- Police d'assurance-vie**
Voir Hypothèque sur police d'assurance-vie
- Possession utile**
Concept, 114

- Préavis**
Voir Recours hypothécaire – préavis
- Préinscription**, 492
 Hypothèque légale du domaine de la construction
 – Recours personnel, 1513
 Promesse d'hypothéquer, 492
- Prescription extinctive**
 Gage, 816
 Hypothèque, 280, 301
 Hypothèque sur créances
 – Perception, 1149
 Interruption, 1514, 1583, 1588, 1600, 1693, 1962, 1963
 Obligation garantie, 1960-1963
 Obligation payable à demande, 909
 Perte du droit au recours hypothécaire, 1964
- Présomption d'hypothèque**, 106-130
- Prêt**, 883
 Créance pécuniaire, 941
 Décaissement par un autre créancier, 297
 Décaissement successif, 297
 Intermédiaire d'un mandataire, 539
 Nullité, 280
 Obligation garantie par l'hypothèque
 – Inexistante au moment de la création de l'hypothèque, 598
 Obligations monétaires de l'emprunteur, 556
 Pluralité de créanciers, 547
 – Fondé de pouvoir, 563-588
 – Représentant des créanciers, 556
 Police d'assurance sur la vie, 1201
 Remboursement par anticipation, 1746-1749
 Résidentiel, 597
 Solidarité entre prêteurs, 552
 Subordonné, 90
 Subrogation, 285
 Taux d'intérêt, 614
Voir aussi Syndicat de prêteurs
- Prête-nom**, 68
 Absence d'intérêt assurable, 483, 545
 Capacité d'hypothéquer, 506, 511-514
 Contrat apparent, 512, 514
 Contrat secret, 512, 514
 Contre-lettre, 512
 Hypothèque, 513
 Hypothèque légale, 1438
 Hypothèque légale judiciaire, 1548
 Mandat, 509, 511-514, 542-545
 Mandat de plusieurs créanciers, 544
 Mandataire, 509, 512, 514, 539
 Opposabilité, 514
 Patrimoine, 512
 Recours du véritable propriétaire, 512
 Recours hypothécaire, 513, 542, 1640
 Reddition de compte, 512, 513
 Saisie, 68, 512
 Titulaire de l'hypothèque, 538, 542
- Priorité**, 7, 10, 87, 131-255
 Absence de droit de suite, 139, 144-148, 152, 184
 – Exception, 145, 146, 217

- Absence de recours réels, 139, 149-157
- Attributs, 139-159
- Caractère accessoire, 139, 159
- Caractère général, 138
- Cause de légitime préférence, 102-105
- Concept, 115
- Créance assortie d'une priorité, 160-251
- Créance fiscale, 138, 223-246, 253, 979, 981, 1449
- Créancier titulaire, 12, 13, 75, 134
- Rang, 141
- Définition, 136
- Droit de préférence, 131
- Exercice, 252-255
 - Occulte, 134, 136
- Droit de rétention, 148
- Bénéficiaire d'un droit de rétention sur une chose mobilière, 190-222
- Droit exceptionnel, 133
- Exercice, 135
- Faillite, 151-157, 166
- Frais judiciaires, 161-166
- Hypothèque, 102-105, 133
- Immeuble par nature, 980
- Immobilière, 180
- Indemnité d'assurance, 158
- Indivisibilité, 142, 143
- Loi particulière, 251
- Loyer, 1270
- Mobilière, 180
- Opposabilité, 140, 156
- Outillage et matériel d'équipement, 977
- Paiement, 1904
- Privilège, 155
- Publicité, 134
- Rang préférentiel accordé à certains gages, 136
- Renonciation, 159
- Taxe foncière, 147, 247-250
- Titulaire
- Domicile à l'extérieur du Québec, 590
- Vendeur impayé d'un bien meuble, 168, 172-184
- Voir aussi Créancier prioritaire*
- Prise de possession**
- Délaissement, 1735
- Droits du créancier, 258, 278, 391
- Droits miniers, 675
- Fondée sur un pouvoir contractuel, 1584-1586
- Hypothèque légale du domaine de la construction, 1462
- Hypothèque ouverte, 1414-1417
- Hypothèque sur loyers
- Gestion de l'immeuble, 1262
- Voir aussi Délaissement, Prise de possession à des fins d'administration*
- Prise de possession à des fins d'administration**, 1579, 1822-1829
- Administration du bien d'autrui, 1823, 1828-1832
- Autre créancier, 1839
- Autre recours, 1835-1837
- Exercice simultané, 1838
- Bien d'une entreprise, 1825
- Changement de recours, 1707, 1709
- Délai préfix, 1731
- Fin de l'administration, 1833
- Hypothèque ouverte, 1414, 1417

- Hypothèque sur propriété intellectuelle, 1335, 1336
- Perception des loyers, 1264
- Pouvoir de délégation, 1827
- Préavis, 1417, 1579
- Reddition de compte, 1834
- Temporaire, 1826
- Prise en paiement**, 1840-1888
- Abandon à la demande du possesseur, 1863
- Abandon de la demande du débiteur ou d'un créancier subséquent, 1860-1862
- Abandon forcé, 1752-1767
- Abus de droit, 1865
- Acquittement de la moitié de l'obligation principale, 1854-1859
- Bien aéronautique, 1012, 1013
- Cession partielle d'une créance hypothécaire, 1869
- Changement de recours, 1709
- Clause résolutoire immobilière, 124, 126
- Contrat d'assurance, 1235
- Créance prioritaire relative au bien, 1870-1872
- Créancier conjoint, 549
- Créancier devenu propriétaire
- Obligations, 1886, 1887
- Créancier judiciaire, 1658
- Date de prise d'effet, 1845-1851
- Déclaration d'inopposabilité, 1865
- Dommages pour abus de droit, 1865
 - Rétractation, 1865
- Délaissement, 1780, 1791-1793, 1820
- Délai préfix pour délaisser, 1752-1767, 1852, 1853
 - Paiement partiel, 1864
- Dépenses dans l'intérêt commun, 164
- Droits du créancier, 116, 217, 258, 278, 1579
- Effet, 1843
- Emphytéote, 653
- Enrichissement injustifié, 1843
- Exercice malgré une saisie par un tiers, 1651, 1658
- Extinction
- Hypothèque, 280
 - Obligation garantie, 1866-1868
- Fiducie-sûreté, 2096
- Hypothèque légale, 1462, 1485, 1522-1529, 1534, 1535
- Hypothèque sur loyers, 1259
- Indemnité d'assurance, 1240, 1241, 1867
- Indivisibilité de l'hypothèque, 305
- Inscription, 1850
- Judiciaire, 1846-1848
- Obstacles à l'exercice du recours, 1854-1863
- Partiel, 1888
- Permis, 399
- Plein montant de la créance, 1151
- Pluralité de biens hypothéqués, 1665-1667
- Préavis de recours hypothécaire, 1695
- Priorité, 145, 146, 242
- Prise de possession à des fins d'administration, 1836
- Quota, 399
- Rétroactivité, 1851, 1873-1885
- Droits réels créés après l'inscription du préavis, 1875
 - Effet, 1882, 1883
 - Entre les parties, 1874

- Hypothèque, 1876-1878
- Loyer, 1880, 1881
- Tiers, 1879
- Servitude créée après la constitution de l'hypothèque, 1597
- Vente à tempérament, 2208, 2210
- Voir aussi Paiement*
- Prison pour dettes**, 12
- Privilège**
 - Concept, 2, 114, 131, 1988
 - Convention de recours restreint, 65
 - Droit maritime, 1040
 - Mobilier, 8
 - Priorité, 155
 - Remplacement, 1423
- Procureur général du Québec**
 - Recours contre l'État, 28
- Produit d'épargne**
 - Gage, 794
- Produit dérivé**
 - Créance pécuniaire, 527, 924
- Produits du sol**
 - Voir Fruits, produits du sol et revenus*
- Promesse d'hypothéquer**, 492
- Promoteur immobilier**, 1470, 1557
- Propriété intellectuelle**, 331
 - Accession, 1307-1310, 1331
 - Droits sur le support matériel, 1308
 - Logiciel, 1310
 - Redevances, 1309
 - Bien meuble incorporel, 1292, 1293
 - Conséquences patrimoniales, 1295
 - Caractéristiques des droits, 1299-1305
 - Cession, 1295, 1297
 - Compétence provinciale, 1294, 1296
 - Conflit de lois, 1391, 1392
 - Connaissance technique, 1337-1344
 - Contrat, 1295
 - Contrefaçon, 391, 1322, 1328, 1333, 1335, 1365
 - Délaissement, 1311-1313, 1334-1336
 - Droit d'utilisation, 1302
 - Droits de propriété intellectuelle et industrielle, 1293
 - Enregistrement des droits, 1297
 - Certificat, 1297
 - Équipement, 988, 1307
 - Exploitation, 1302
 - Gage commun des créanciers, 1292, 1295
 - Hypothèque, 1318-1336
 - Concession de licence après la constitution, 1381-1384
 - Concession de licence avant la constitution, 1385
 - Licence, 753, 1302, 1366-1385
 - Lois applicables, 1303
 - Portée territoriale, 1305
 - Lois fédérales, 1294-1296
 - Protection
 - Conditions strictes, 1300
 - Durée, 1301
 - Redevances, 1302, 1309, 1367
 - Saisie, 1292, 1295, 1312
 - Support matériel, 1306
 - Titulaire, 1302
 - Transmission, 1383

Valeur, 1304, 1333

Voir aussi **Achalandage, Brevet, Clientèle, Connaissance technique, Droit d'auteur, Hypothèque sur propriété intellectuelle, Licence, Logiciel, Marque de commerce, Nom de domaine, Secret de commerce**

Publicité

Acte de vente d'un bien meuble hypothéqué, 767, 768

Cession de rang, 378

Convention d'indivision, 673

Crédit-bail, 2248

Droits miniers, 675

Fiducie par donation, 2022

Fiducie-sûreté, 2084-2090

Priorité, 134, 156

Rôle, 722

Stipulation d'insaisissabilité, 35

Vente à tempérament, 2166-2171

Vente d'un immeuble hypothéqué, 271

Vente sous contrôle de justice, 1936, 1937

Voir aussi **Sûreté – publicité, Sûreté – rang**

– Q –

Quasi-équité, 92

Quota

Hypothèque, 1123

Incessibilité, 396-399

Produit du rachat, 398

– R –

Rang de l'hypothèque

Voir **Sûreté – rang**

Récépissé d'entrepôt, 971, 972

Reconnaissance d'hypothèque

Demande en, 1514, 1588, 1600

Recours hypothécaire, 15, 233, 256, 278, 283, 456, 552, 752, 1575-1954

Absence de condamnation à paiement, 1637

Accession aux fruits et revenus, 427

Arbitrage, 1670-1672

Bien entre les mains d'un tiers, 1639

Bien insaisissable, 386

Bien meuble, 1638

– Immeuble par attache, 706

Changement de recours, 1707-1709

Clause pénale, 632, 633

Co-titulaire de l'hypothèque, 549

Compétence des tribunaux de droit commun, 1668, 1669

Conditions préalables, 1687-1692

Conflit de lois, 489, 1954

Créance garantie par une fiducie présumée, 1644

Créance indivisible, 550, 551

Créance liquide et exigible, 1687

Créancier judiciaire, 1657, 1658

Créancier ordinaire, 1657

Créancier se prévalant d'une clause résolutoire, 1645-1650

Cumul des recours, 1673

Défaut, 1142

Délai préfix, 1688

- Droit de préférence, 1651, 1657, 1658
 Droit de remédier, 1704, 1737-1751
 Emphytéose, 653
 Exercice anticipé, 1780
 Exercice malgré une saisie par un tiers, 1651-1658
 Exigibilité de la dette, 280
 Fiducie-sûreté, 2093-2109
 Gage, 813, 879
 Hypothèque légale du domaine de la construction, 1462, 1510, 1515, 1516
 Hypothèque légale judiciaire, 1551, 1552
 Hypothèque non publiée, 313
 Hypothèque sur actions, 1076
 Hypothèque sur police d'assurance-vie, 1235, 1236
 Inopposabilité de certains droits réels, 1724-1727
 Inopposabilité de toute aliénation volontaire, 1724-1727
 Inscription, 1583, 1693, 1722-1728
 Notification au procureur général, 244
 Objectif, 1687
 Obligation garantie par l'hypothèque, 592, 594
 Personne visée, 1638-1640
 Pluralité de biens hypothéqués, 1662-1667
 - Choix du créancier, 1663
 - Distribution proportionnelle du prix de vente, 1664
 - Prise en paiement de certains biens, 1665-1667
 Pluralité de créanciers hypothécaires, 1641-1643
 - Antériorité, 1641-1643
 Préavis d'exercice, 1685-1728
 Prescription, 1583
 - Perte du droit au recours, 1964
 Prête-nom, 513, 542, 1640
 Propriété intellectuelle, 1311-1313, 1334
 Restrictions résultant de lois particulières, 1674
 Rétenteur, 1659
 Solidarité des créanciers, 552
 Survie des baux, 1675-1684
 Transparence, 1575
 Usufruit, 1640
 Vente d'un immeuble pour taxe, 1660
 Vente par le créancier, 234, 262
Voir aussi Délaissement, Prise de possession à des fins d'administration, Prise en paiement, Vente par le créancier, Vente sous contrôle de justice
- Recours hypothécaire – préavis,** 233, 242, 283, 313, 456, 552, 752, 1685-1728
 Conditions préalables, 1687-1692
 Contenu, 1701-1711
 - Choix du recours, 1706-1709
 - Dénonciation du défaut, 1702, 1703
 - Description du bien grevé, 1710
 - Droit de remédier, 1704
 - Montant de la créance, 1705
 - Sommaton au délaissement, 1711
 Fiducie-sûreté, 2094, 2098-2104
 Forme, 1712
 Inscription, 1713, 1718, 1719, 1722-1728
 Nature, 1693-1695

Signification, 1713-1722

Régime complémentaire de retraite

Insaisissabilité

– Cotisation, 24

– Prestation, 24

Régime enregistré d'épargne études, 527

Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) 400, 527

Désenregistrement, 400

Hypothèque sans dépossession, 400

Inaccessibilité, 400

Insaisissabilité, 22, 24

Registre canadien d'immatriculation des bâtiments, 1033

Registre des brevets, 1297

Registre des dessins industriels, 1297

Registre des droits d'auteur, 1297

Registre des droits personnels et réels mobiliers

Droits miniers, 675

Erreur ou oubli, 725-728

Fiche, 724, 725

Fiducie-sûreté, 2088

Hypothèque mobilière, 321

Hypothèque sans dépossession, 316, 704, 713, 722-724, 730, 1115

Hypothèque sur créances, 1135

Hypothèque sur un droit d'auteur, 1354, 1360

Inscription, 309, 310, 316

– Avis de revendication, 867

Propriété intellectuelle, 1291, 1392

Véhicule routier, 725

Registre des marques de commerce, 1297

Registre des noms de domaine, 1387

Registre des topographies, 1297

Registre des ventes, 1630, 1936

Registre foncier

Droits miniers, 675

Hypothèque immobilière, 689

Hypothèque sans dépossession, 316

Hypothèque sur créances, 1135

Hypothèque sur loyers, 1135, 1250

Immeuble futur, 647

Index des immeubles, 689

Index des noms, 689

Inscription, 309, 310, 316, 689

Maison mobile, 658

Registre international

Bien aéronautique, 1008-1010

Registre public des droits miniers, réels et immobiliers, 675

Remboursement anticipé, 631, 634

Renonciation aux attributs de l'hypothèque, 306, 308

Rente

Hypothèque légale judiciaire, 1546

Rente reçue à titre gratuit, 32

Rente viagère ou à terme

Bénéficiaire

- Contrôle sur les fonds, 23
- Notion, 22

Insaisissabilité, 22, 23, 32

Réparateur

Droit de rétention, 203-207, 219

- Fondement, 204
- Portée, 205-207
- Protection du consommateur, 207

Priorité, 979

Report de l'hypothèque, 253, 261, 354, 365, 415, 422, 440-481

Application, 441, 442

Bien incorporel, 442

Bien individualisé aliéné dans le cours des activités de l'entreprise, 441, 464-469

- Avis, 464, 466, 468, 469
- Bien de remplacement, 467
- Rang de l'hypothèque, 469

Bien indivis, 441, 480, 481

Caractère exceptionnel, 444

Consignation, 441, 473-479

- Critères, 476

Droits du créancier hypothécaire, 1588

Indivision, 441, 480, 481, 669

Hypothèque conventionnelle, 442

Hypothèque immobilière, 442

Hypothèque légale, 442

Hypothèque mobilière, 442

Offre réelle, 365, 441, 473-475

Opération de subrogation réelle, 440

Ordonnance de sauvegarde, 475, 477, 1609

Perte des biens grevés, 470

Somme d'argent, 443, 455-463

- Bien de remplacement, 463
- Bien identifiable, 455, 456, 461
- Conflit entre titulaire d'hypothèque, 462
- Crédit au compte d'une institution financière, 459, 460
- Monnaie ayant cours légal, 457
- Monnaie fiduciaire, 458

Tribunal, 475

Universalité de biens, 441, 445-454, 470

- Aliénation du bien, 448-450
- Bien de remplacement, 446, 447, 454
- Bien de remploi, 448
- Bien meuble seulement, 451-453
- Restreinte à des biens présents, 447

Réseau de distribution d'énergie, 657**Réseau de télécommunications ou de distribution**, 646**Réserve de l'hypothèque***Voir Novation***Réserve de propriété***Voir Vente à tempérament***Résidence familiale**

Déclaration, 388, 525

Droit d'usage, 388

Hypothèque, 44, 388, 525, 1550

Hypothèque légale, 44, 388

Hypothèque légale judiciaire, 1550

Insaisissabilité, 386-388

Résidence principale

Conservation des droits, 1549

Hypothèque, 26

Hypothèque légale judiciaire, 1549

Insaisissabilité, 26

**Résolution du titre du
constituant**

Bien meuble, 1821

Clause résolutoire

– Conflit avec une hypothèque,
1530, 1645-1650, 1754, 1877

– Exercice, 1580

Extinction de l'hypothèque, 413,
1957**Rétenteur***Voir Droit de rétention***Revendication**Droit de rétention, 193, 214, 215,
219**Revenu de retraite**

Incessibilité, 400

– S –

Saisie

Bien inaliénable ou incessible, 40

Concours, 75-79

Créancier judiciaire, 1657, 1658

Droit de rétention

– Opposabilité, 215-217

Droits de propriété intellectuelle,
1292, 1295

Effet, 70, 1652, 1657

Exercice de recours hypothécaires
contre un bien saisi, 1632,
1651-1658Exercice du droit de préférence, 262,
1626-1632, 1657, 1658

Fiducie-sûreté, 1990, 1991

Fruits et produits du sol, 714

Immeuble par attache, 183, 707

Information confidentielle, 1312,
1341

Objet, 71

Opposition, 77, 78, 216, 1589,
1610-1615, 1656Opposition à la saisie par un tiers
du bien grevé, 1610-1615Perception des créances hypothé-
quées, 1616-1620

Priorité, 137

Propriété intellectuelle, 1292, 1295,
1312, 1341

Titre intermédié, 832

Vendeur impayé d'un bien meuble,
1657Vente à tempérament, 981,
2158-2163*Voir aussi Insaisissabilité, Saisie
avant jugement, Saisie-arrêt,
Saisie-exécution***Saisie avant jugement, 186**Demande introductive d'instance,
1622, 1623

Droit de rétention, 200

Objet, 1621

Par un créancier hypothécaire, 1589,
1621-1623

Vente à tempérament, 2223

**Saisie-arrêt, 85, 1230, 1618, 1991,
1994****Saisie-exécution**

Avis d'exécution, 1628, 1629

Bien meuble, 1629

- Droits du créancier hypothécaire, 1602
Effet, 1652
Gage, 813, 1652
Hypothèque
– Survie, 72
Immeuble, 1629
Priorité, 137
Titre intermédié, 832
Vente sous contrôle de justice, 1627-1632
- Salaire**
Insaisissabilité, 21
- Secret de commerce**, 1293, 1294
Bien incorporel, 1340, 1343
Conditions d'existence des droits, 1339, 1340
Dommages, 1343, 1369
Hypothèque, 1337-1344
Protection, 1300, 1339
- Secret de fabrique**
Hypothèque, 1337-1344
- Séparation de corps**, 1214
- Séquestre judiciaire**
Dépenses dans l'intérêt commun, 164
- Services de dépôt et de compensation CDS inc.**, 818
- Servitude**, 684
Création après la constitution de l'hypothèque, 1591, 1596-1598
- Site Internet**
Protection, 1303
Voir aussi **Nom de domaine**
- Société de fiducie**, 943
Fiduciaire, 2062
Rente non viagère
– Insaisissabilité, 23
- Société de personnes**
Bien de la société, 97
Bien personnel, 97
Caractère mobilier d'une part, 522, 1083
Domicile, 330, 524
Hypothèque octroyée à un fondé de pouvoir, 570
Valeur mobilière, 823
Voir aussi **Part dans une société de personnes, Société en commandite, Société en nom collectif**
- Société de secours mutuels**
Avantages
– Insaisissabilité, 21
- Société en commandite**
Capacité d'hypothéquer, 518-520, 534
Domicile, 330
Droits du créancier, 47, 51
Émission d'obligations, 891
Mise en gage d'obligations, 898
Nom, 516, 519
Part, 1084, 1086, 1089-1091
Subordination légale, 97
Valeur mobilière, 823
- Société en nom collectif**
Capacité d'hypothéquer, 518-520
Droits du créancier, 47, 49, 51
Nom, 516, 519
Part, 1084, 1086, 1088

Subordination légale, 97

Société par actions

Capacité d'hypothéquer, 520, 534

Patrimoine, 47

Personnalité juridique, 47, 1085

Valeur mobilière, 823

Voir aussi **Gage sur valeurs mobilières et autres actifs financiers, Hypothèque sur actions**

Somme d'argent

Créance contre l'institution dépositaire, 912

Hypothèque légale

– Substitution de sûreté, 1568

Hypothèque sans dépossession, 382, 1094-1098

Monnaie fiduciaire, 911, 912, 915

Report de l'hypothèque, 443, 455-463

Voir aussi **Gage sur créances pécuniaires, Gage sur une somme d'argent**

Sous-entrepreneur

Hypothèque légale du domaine de la construction, 1469, 1471, 1472

Sous-locateur

Hypothèque sur loyers, 1249

Sous-traitant

Hypothèque légale, 1443, 1557

– Créance après dénonciation, 1488-1490

– Dénonciation, 1509

– Renonciation, 1519

Stipulation pour autrui

Bénéficiaire, 575

Contrat entrepreneur ou sous-traitant, 1519

Subordination conventionnelle, 93

Vente d'un immeuble hypothéqué, 271

Stock

Voir **Bien en stock**

Subordination

Voir **Dette subordonnée ou en sous-ordre**

Subrogation, 284, 357, 963, 2229

Substitution

Droit de rétention, 200

Patrimoine, 46, 98

Saisie des droits du grevé, 71

Succession

Dette, 46, 98

Hypothèque, 46

Indivision, 665, 666, 668

Insuffisance des biens, 63

Liquidateur

– Pouvoir d'hypothéquer, 509

Liquidation, 46

Patrimoine, 98

Transmission

– Bien grevé, 754

– Hypothèque, 357

Superficiaire, 381

Hypothèque immobilière, 645, 654-656

Hypothèque légale, 1435, 1476, 1508

Hypothèque sur loyers, 1249

Ouvrage érigé sur l'immeuble

– Accession, 431

- Sûreté – publicité**, 113, 261, 262, 272, 309-378, 556
- Bien meuble incorporel, 331
- Changement de nom du constituant, 353
- Conflit de lois
– Règles, 323-326, 485
- Copropriété indivise, 667
- Créance régie par une loi étrangère, 333
- Déplacement du bien, 326, 350
- Déplacement du domicile, 327, 351
- Déplacement ou changement factuel subséquent, 349-357
- Disparité dans les législations, 358-360
- Effet, 311-314
– En attente, 364-366
- Gage, 771, 782, 801-803
- Hypothèque, 309-378, 508, 1689
– Non publiée, 312, 313, 1689
- Hypothèque légale de l'État, 1456-1458
- Meuble corporel utilisé dans plus d'un État, 335-339
– Exceptions, 340
- Modalités de l'obligation garantie
– Modification, 356
- Modes de publication, 315-319
- Opposabilité aux tiers, 312, 732
- Péremption de l'inscription, 1967
- Précédant la création de l'hypothèque, 369-371
- Radiation d'inscription, 1967
– Annulation, 363
– Extinction de l'hypothèque, 1968
- Rang, 309, 311, 324, 327, 350, 363, 364
- Recours hypothécaire, 1689
- Registre spécialisé, 361
- Renouvellement de l'inscription, 1967
- Report, 354
- Titre intermédié, 344
- Transmission de la sûreté, 357
- Valeur mobilière, 342-344
- Voir aussi* **Officier de publicité des droits, Registre des droits personnels réels et mobiliers, Registre foncier**
- Sûreté – rang**, 262, 264, 309, 311
- Bien futur, 738
- Bien meuble, 729-741
– Immeuble par nature, 734
– Transformation en un nouveau meuble, 735
- Cession, 372-378
- Exercice de recours hypothécaires, 1657
- Fusion de personnes morales
– Bien futur, 411
- Gage, 731, 814
– Créance au porteur, 739
– Créance pécuniaire, 930, 936, 964-967
– Valeur mobilière ou autres actifs financiers, 740, 844, 853, 861
- Hypothèque immobilière, 690
– Immeuble d'autrui ou futur, 410
- Hypothèque légale, 1464, 1465, 1525, 1526, 1536, 1566
- Hypothèque ouverte, 1408
- Hypothèque sans dépossession, 704, 729-741
- Hypothèque sur actions, 1054, 1057

Hypothèque sur biens représentés
par connaissance ou titre négociable, 732

Hypothèque sur créances, 732, 1128

Hypothèque sur loyers, 311, 1247,
1266

Hypothèque sur police d'assurance-
vie, 741, 1231, 1232

Hypothèque sur un bien meuble
futur ou d'autrui, 409

Hypothèque sur une universalité de
biens, 419, 729

Par étapes, 262

Publicité, 309, 311, 324, 327, 378

Report de l'hypothèque, 469

Véhicule routier, 738

Vendeur impayé d'un bien meuble,
736, 737

Voir aussi **Sûreté – publicité**

Sûreté mobilière

Common law, 699-701

Concept, 693

Constitution à l'étranger, 610

Description, 720

Droit français, 8, 694-698

Pays de droit civil des Amériques,
702

Publicité

– Règles, 323-326

Voir aussi **Fiducie-sûreté, Hypothèque mobilière, Vente à tempérament**

Sûreté négative

Droits du créancier, 75, 99-101

Sûreté personnelle

Notion, 6

Sûreté réelle

Compensation, 84-88

Concept, 6-9, 113-116, 323

Création, 487

Interprétation stricte, 102, 135, 250

Modèle québécois, 1-4, 113-116

– Common law, 4

– Droit français, 2, 3, 694-698

– Lois fédérales, 5

– Tradition civiliste, 1

Notion, 323

Nullité, 487

Titularité, 554-562

Transformation en hypothèque, 117

– Exceptions, 118-129

Validité, 485-489

Syndicat de prêteurs, 547, 552

Gage, 804

Gage d'obligations, 906

Mandat, 559

Novation par substitution de créanciers, 560

Participations silencieuses, 547

Représentant des créanciers, 556

Réserve de l'hypothèque, 560

Retrait d'un membre, 557

Solidarité entre créanciers, 561, 562

Transmission de la créance, 562

Syndicat des copropriétaires,
482

Assurance, 1237

Avis d'acquisition de la propriété
d'une fraction, 663

Capacité d'hypothéquer, 526

Frais pour la conservation du bien,
629

- Hypothèque légale, 1508, 1539-1542
- Action en recouvrement, 1432
 - Créance garantie, 1541
 - Extinction, 1432, 1542
 - Inscription, 1540-1542
 - Naissance, 1430, 1540
 - Rang, 1540
- Syndication**, 547
- T –
- Taux d'intérêt**, 1546
- Changement, 281, 356
- Taxe foncière**, 115, 629
- Arrérages, 1883
- Droit de suite, 147
- Hypothèque légale de l'État, 1453, 1454
- Priorité, 139, 147, 150, 157, 247-250
- Technologie en voie de développement**, 1339, 1361
- Terrain loué**, 432, 657
- Testament**
- Fiducie, 1971
- Fiducie-sûreté, 2020
- Hypothèque testamentaire, 379, 490
- Inaliénabilité et insaisissabilité des biens, 31, 33, 404
- Caractère temporaire, 34
 - Intérêt sérieux et légitime, 34
 - Publicité de la clause, 35
 - Renonciation, 42
- Tiers**
- Caution réelle, 494, 495-505
- Connaissance
- Hypothèque non publié, 314
 - Mandat clandestin, 542
- Cession de contrat, 290, 292
- Opposabilité de l'hypothèque, 309, 311, 312, 314, 726, 1129, 1408
- Opposabilité de la convention d'indivision, 673
- Pacte de préférence, 1661
- Prête-nom, 68
- Saisie, 79, 262, 1589, 1610-1620
- Opposabilité du droit de rétention, 215-217
 - Recours hypothécaire d'un tiers, 1651-1658
- Subordination, 93, 94, 96
- Subrogation, 220
- Titre apparent de propriété**, 413
- Titre au porteur**
- Bien meuble corporel, 325
- Gage, 739, 792, 884-890
- Hypothèque sans dépossession, 884
- Opposabilité de l'hypothèque, 1126
- Rang du gage, 739
- Situs*, 328, 331
- Voir aussi Billet promissoire*
- Titre d'emprunt**
- Voir Débentures, Obligations*
- Titre intermédiaire**, 382, 826-832
- Acquéreur protégé, 865
- Créancier hypothécaire, 242
- Définition, 827
- Délaissement, 832, 1795
- Droit de propriété, 829
- Droits, 828-830
- Extinction, 831

Hypothèque sans dépossession, 527, 832, 1055, 1056, 1064

Hypothèque universelle, 532, 535

Inaccessibilité, 391

Obtention, 831

Préavis de recours hypothécaire, 1696-1700

Saisie, 832

Saisie-exécution, 832

Vente, 278, 383, 831, 1634, 1891, 1906

Vente sous contrôle de justice, 1661

Voir aussi **Gage sur valeurs mobilières et autres actifs financiers**

Titre négociable, 732, 1120

Par délivrance

– Bien meuble corporel, 325

Titrisation, 539, 543, 2016

Titulaire de l'hypothèque

Voir **Créancier**

Topographie de circuits intégrés

Voir **Circuit intégré**

TPS/TVQ

Hypothèque légale du domaine de la construction, 1487

Vente sous contrôle de justice, 1949

Transport

Gage sur des biens représentés par un connaissance ou récépissé d'entrepôt, 971, 972

Voir aussi **Matériel de transport**

Transport en garantie

Propriété intellectuelle, 1320-1324

Transport maritime

Droit de rétention, 200

Transporteur

Créance, 191

Détention, 191

Droit de rétention, 200

Gage sur des biens représentés par un connaissance, 971, 972

Travaux de construction

Voir **Hypothèque légale du domaine de la construction**

Tréfoncier, 381, 431, 1435

Hypothèque immobilière, 654, 656

Voir aussi **Superficiaire**

Tribunal

Recours hypothécaire

– Compétence d'attribution, 1668

– Compétence territoriale, 1669

Tuteur

Capacité d'hypothéquer, 507, 510

– U –

Universalité de biens

Assiette de l'hypothèque

– Étendue, 416

Bien en stock, 1044

Clientèle ou achalandage, 1350

Concept, 418

Fiducie-sûreté, 2080-2082

Hypothèque, 308, 379, 383, 394, 414-419, 487, 600, 721, 1398

– Constituant, 515, 531-535

– Interdiction, 532

– Portée, 418

– Rang, 419

- Sur une portion ou pourcentage, 416
- Utilité, 414
- Hypothèque légale de l'État, 1452, 1453
- Hypothèque légale judiciaire, 1547
- Hypothèque sans dépossession, 718, 729, 755, 1053
- Immeuble, 688
- Meuble, 277, 719
 - Dénominateur commun, 721
 - Description, 721
- Meuble d'une même nature, 721
- Meuble présent et futur, 414, 415, 719, 721, 729
- Nature des biens, 417
- Report de l'hypothèque, 365, 415, 441, 445-454, 470
- Vente à tempérament
 - Inscription, 2191-2193
- Vente sous contrôle de justice
 - Mise à prix, 1927
- Universalité de créances**, 366, 416, 721, 1121, 1138, 1237, 1398
- Hypothèque d'une part indivise, 416
- Hypothèque sur loyers, 1250, 1270
- Urbaniste**, 1470
- Usufruitier**
 - Dividendes, 877
 - Fin de l'usufruit, 650
 - Hypothèque immobilière, 650
 - Hypothèque légale du domaine de la construction, 1476, 1508
 - Hypothèque sur loyers, 1249
 - Recours hypothécaire, 1640
 - Saisie des droits, 71
 - Titre intermédié, 836
- V –
- Valeur mobilière**
 - Acquéreur protégé, 865
 - Avec ou sans certificat, 325, 343, 740, 852-854, 870
 - Créancier hypothécaire, 242
 - Définition, 821-824, 875, 906, 1051, 1082
 - Délaissement, 832, 1795
 - Détention directe, 818, 825, 851, 865
 - Détention indirecte, 818, 826-850, 869
 - Dividendes, 427, 863, 877
 - Droit de rachat
 - Caractère personnel, 41
 - Fiducie-sûreté, 2044
 - Hypothèque au profit de l'émetteur, 319
 - Publicité, 319
 - Hypothèque sans dépossession, 527
 - Droit de suite, 742
 - Hypothèque universelle, 532, 535
 - Portefeuille, 383, 1053
 - Préavis de recours hypothécaire, 1696-1700
 - Report de l'hypothèque, 365, 441, 471, 472
 - Vente, 278, 383, 1634, 1651, 1889, 1891, 1904, 1906
 - Vente sous contrôle de justice, 1661
- Voir aussi* **Fonds commun de placement, Gage sur valeurs mobilières et autres actifs financiers, Hypothèque sur actions, Obligations, Titre intermédié**
- Véhicule routier**
 - Avis de conservation, 726, 750
 - Conflit de rang, 738

Crédit-bail, 2252, 2257, 2259

Domicile, 1031

Droit de rétention du réparateur,
204

Droit de suite, 746

Financement, 1584, 1585

Hypothèque, 204, 527, 692, 715, 725,
742, 1031

Immatriculation, 2143

Inscription, 409

– Erreur, 725, 726

Location, 215, 336

Meuble corporel utilisé dans plus
d'un État, 337, 1031

Pièce de remplacement ou équipe-
ment, 435

Vente, 463

Vente à réméré, 2270, 2279

Vente à tempérament, 981, 2218

– Publicité, 2171

– Report des droits, 2232

**Vendeur impayé d'un bien
meuble, 167-189**

Bien devenu immeuble, 179-183

– Par attache, 183, 680-682

Bien passé entre les mains d'un
tiers, 184

Changement d'état du bien, 178, 187

Créance pécuniaire, 941

Personne physique n'exploitant pas
d'entreprise, 173-176

Priorité, 168, 172-184, 438

Rang, 736, 737

Résolution de la vente, 169, 185-189,
413, 438, 1821

– Conditions, 187, 188

– Conflit avec une garantie ban-
caire, 189

– Extrajudiciaire, 186

– Revendication du bien, 186, 188

– Saisie par un tiers, 1657

Vente

À charge d'hypothèque, 273

À consignation, 1047-1050, 2132

Bien aéronautique, 1013

Changement de recours, 1707, 1709

Clause résolutoire, 1645-1650

Conditionnelle, 2125, 2141

Résolution, 124-127, 185-189, 413,
438, 750, 755

Vente extrajudiciaire, 1634

Voir aussi **Vente à réméré, Vente
à tempérament, Vente avec
faculté de rachat, Vente for-
cée, Vente immobilière, Vente
mobilière, Vente par le créan-
cier, Vente sous contrôle de
justice**

**Vente à réméré, 7, 87, 119, 528,
778, 2260-2280**

Avis, 2271, 2272

Code civil du Bas Canada,
2264-2266

Condition résolutoire, 2267, 2274

Contrat de financement, 2268

Définition, 2260, 2267, 2268

Équipement ou outillage, 987

Faculté de rachat, 2260-2280

Garantie de prêt, 2268, 2274-2279

– Présomption d'hypothèque,
2277

Inscription du droit, 2268,
2270-2273, 2279, 2280

Notion de sûreté, 323

Résolution de la vente, 2267

Sûreté, 2261-2263

Terme, 2269, 2278

-
- Vente à tempérament**, 7, 87, 122, 528, 693, 1580, 2112-2244
- Achat à la consommation, 2126, 2127
- Ajout au bien vendu, 2150-2153
- Bail, 2224
- Bien en stock, 1046, 2149
- Bien meuble ou immeuble, 2139
- Corporel ou incorporel, 2139
- Bien pour le service ou l'exploitation d'une entreprise, 175, 2169, 2170
- Caractère accessoire, 2040, 2133
- Caractéristiques, 2127-2128
- Cession des droits du vendeur, 2196, 2197
- Code civil du Bas Canada*, 2113-2117
- Code civil du Québec*, 2118-2123
- Conflit de lois, 2148
- Contrat à exécution successive, 2131
- Contrat constitutif, 2134-2143
- Contrat cadre, 2142
 - Forme, 2139
 - Intention des parties, 2137
 - Parties, 2147
 - Prix payable en argent, 2136
 - Solde de prix de vente, 2140
 - Stipulation de la réserve de propriété, 2138, 2139
- Créanciers du vendeur, 2234-2243
- Créanciers ordinaires de l'acheteur, 2178, 2179
- Crédit-bail, 2184
- Définition, 2112
- Description du bien, 2156
- Droit de reprise
- Absence d'inscription, 2211
 - Contre le sous-acquéreur, 2212-2219
 - Absence d'inscription ou après délai, 2219
 - Inscription globale, 2212-2214
 - Inscription individuelle, 2215-2218
 - Délaissement, 2208, 2209
 - Exercice, 2204-2226
 - Préavis, 2205-2207
- Droit de résiliation, 2222
- Droit de rétention du réparateur, 206, 2163, 2183
- Droit de revendication, 2220, 2221, 2229
- Droit de suite
- Aliénation du bien, 749
- Faillite, 2175, 2177, 2211
- Financement par voie d'achats à tempérament, 2243
- Fruits et revenus, 2127
- Hypothèque consentie par l'acheteur, 2187, 2188, 2225, 2226
- Hypothèque consentie par le vendeur, 2238-2242
- Après la conclusion de la vente, 2242
 - Avant la conclusion de la vente, 2239, 2240
 - Universalité des créances, 2241
- Immobilisation, 982, 2154, 2155, 2199, 2200
- Indemnité d'assurance, 2244
- Indivisibilité, 2149
- Inscription, 2127, 2166-2171, 2212-2219, 2225
- Absence, 2172-2184, 2211, 2219
 - Avis d'adresse, 2201

- Cession des droits du vendeur, 2196, 2197
- Globale, 2190-2195, 2212-2214
- Immeuble par attache, 2199, 2200
- Radiation, 2202, 2203
- Tardive, 2185-2189, 2226
- Notion de sûreté, 323, 2129, 2130
- Objet, 2149-2156
- Obligation garantie, 2144-2146
- Oposabilité aux tiers, 122, 2127, 2164-2203, 2225, 2226
 - Absence d'inscription, 2172-2175
- Prise de possession, 1584, 1586
- Prise en paiement, 2208, 2210
- Prix de vente, 2144-2146
- Recours du vendeur, 2204-2233
- Report, 2227-2233
- Saisie, 981, 2158-2163, 2189
 - Saisie du bien, 2159-2163
 - Saisie du droit, 2158, 2160, 2161
- Saisie avant jugement, 2223
- Universalité de biens, 417, 2191-2193
- Véhicule routier, 981, 2171, 2218, 2232
- Vente à consignation, 1049, 2132
- Vente par l'acquéreur
 - Droit au produit, 2227
 - Oposabilité, 2182
- Vente sous contrôle de justice, 2210
- Voir aussi Véhicule routier*
- Vente avec faculté de rachat**, 123, 693, 1580
- Inscription pour fins de publicité
 - Bien acquis pour le service ou l'exploitation d'une entreprise, 175
- Voir aussi Vente à réméré*
- Vente en justice**
- Voir Vente sous contrôle de justice*
- Vente forcée**
- Bien intellectuel, 1312
- Collocation préférentielle, 444, 611, 1588
- Droit de préférence, 262, 1517, 1625, 1626, 1628
- Droit de préférence attaché à la priorité, 254
- Indivision, 669
- Priorité, 138, 254
- Publicité, 254
- Voir aussi Vente sous contrôle de justice*
- Vente immobilière**
- Clause résolutoire, 1580
 - Faute de paiement du prix, 119
- Résolution, 186
- Vente mobilière**
- Priorité
 - Vendeur impayé, 168, 172-184
- Résolution, 750, 755
- Vente par le créancier**, 1889-1910
- Bien d'une entreprise, 1889, 1890
- Créancier acquéreur, 1902, 1903
- Garanties, 1894, 1895

- Modalités, 1890, 1891
- Obligation de payer les créances antérieures, 1904, 1905
- Prix commercialement raisonnable, 1897-1901
- Purge ou survie des droits réels, 1906-1909
- Valeur mobilière, 1889, 1891, 1906
- Vente au nom du propriétaire, 1892-1895
- Vente aux enchères, 1896
- Vente sans retard inutile, 1898
- Vente sous contrôle de justice**, 1911-1953
- Annulation, 1950, 1951
- Avis d'exécution, 1628, 1629
- Avis de vente, 1630, 1651
- Changement de recours, 1707, 1709
- Clause pénale, 632
- Collocation, 1627, 1630, 1636
- État de collocation, 79, 255
- Conservation du produit, 1945, 1946
- Créancier acquéreur, 1953
- Dépenses dans l'intérêt commun, 164
- Distribution du prix, 1947-1949
- Droit de préférence, 1627-1632, 1635, 1636
- Droit de préférence attachée à la priorité, 252-255
- Droit de rétention
- Opposabilité, 217
- Droits du créancier, 12, 278, 1579, 1627-1632, 1635, 1636, 1911-1953
- Effet, 1938-1946
- Emphytéose, 651
- Exécution d'un jugement, 72
- Fiducie-sûreté, 2097
- Frais judiciaires, 624
- Huissier, 255, 1627
- Rapport, 79, 1630
- Hypothèque sur loyers, 1259
- Indivision, 667, 669
- Liste des créanciers, 1628
- Mise à prix, 1923-1927, 1934
- Contestation du montant, 1925, 1926
- Détermination du montant. 1923
- Seuil visé, 1924
- Universalité de biens, 1927
- Modalités, 1928
- Modification par le tribunal, 1933-1935
- Pacte de préférence, 1928
- Personne chargée de la vente, 1929-1932, 1934
- Indépendance, 1929, 1930
- Relation avec l'administrateur du bien délaissé, 1931, 1932
- Prix commercialement raisonnable, 1917-1723
- Acceptation d'un prix inférieur, 1934
- Impossibilité d'atteindre la valeur, 1921, 1922
- Valeur marchande, 1919, 1920
- Produit
- Attribution, 234, 299
- Distribution, 1627
- Publicité, 254, 1936, 1937
- Purge des droits réels, 1944
- Radiation des hypothèques, 1944
- Registre des ventes, 255, 1936
- Règles, 1916
- Rétractation, 1952
- Servitude créée après la constitution de l'hypothèque, 1597

Transfert de propriété, 1938-1943

Vente à tempérament, 2210

Vente consécutive à une
saisie-exécution par un tiers,
1627-1632, 1651

Vente par un autre créancier hypo-
thécaire, 1635, 1636

Voir aussi Saisie

Virement de fonds, 914, 921, 922